

5

6-32
21.0.11

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi.

IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, RUE JACOB, N° 24.

508.2
C-84

VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi,

Sur la Corvette de Sa Majesté, La Coquille, pendant
les années 1822, 1823, 1824 et 1825,

SOUS LE MINISTÈRE ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE S. E. M. LE MARQUIS
DE CLERMONT-TONNERRE, MINISTRE DE LA MARINE;

Et publié sous les auspices

DE SON EXCELLENCE M^{GR} LE C^{TE} DE CHABROL,
MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

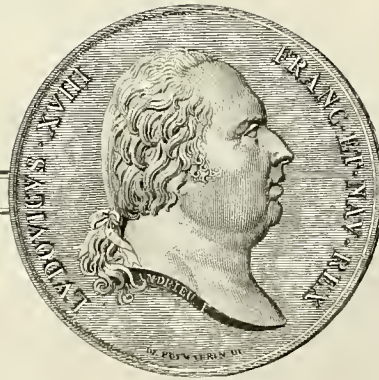
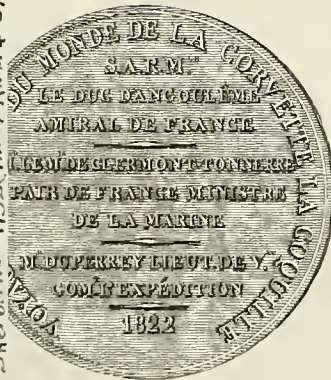
PAR M. L. I. DUPERREY,

FAINE DE FRÉGATE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDANT DE L'EXPÉDITION.

Zoologie,

PAR M. LESSON.

Tomme Second. = 2^e Partie.



PARIS.

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1830.

p. 271 footnote for dates of fascicles and their plates some of which may have been issued with their text, while others appeared prior to or after the date of text. Laporte 1833. (Am Soc. Ent France. vol. 2, p. 151) alludes to correct the mispelling Lucciola Guerin and the homonym australis Guerin not F. (into Guerin) which offers no citation to plates as this text of p. 74 may be presumed to have been issued with plate 2. (entire below and after p. 74) in fasc. 19 on 25th Nov. 1830. is stated in footnote p. 271. Request. 1926 (Ent Mitt. XL. p. 186) seems correct in stating the text of Hymenoptera + Diptera was written long after the plates were printed. Speyer & Woodward do not mention these vol. (Vol. 2. pt. 2) Schoborn 1932. Index Anim. p. CXXXVII (see over) 1838. 1945

See also. Vol. 1. p. 417. 101
Vol. 1. p. 40. 111

174

8
25
5
2
2, c. 1
ENHFB

502
C78

PREMIÈRE DIVISION.

**CRUSTACÉS,
ARACHNIDES ET INSECTES,**

PAR F. C. GUÉRIN MÉNEVILLE.

AVANT-PROPOS.

Le célèbre Latreille, en me chargeant de le remplacer dans la publication des *animaux articulés* du Voyage autour du monde fait par la corvette de S. M. la *Coquille*, m'avait imposé une tâche dont je ne m'étais pas dissimulé les difficultés. Pour la remplir convenablement, je résolus d'apporter à cette rédaction les soins les plus scrupuleux, espérant ainsi répondre à l'attente d'un savant que la mort a depuis enlevé à la France, dont il était une des gloires. D'ailleurs j'avais aussi à cœur de répondre à la confiance dont MM. Duperrey et d'Urville m'avaient honoré, en m'associant à leur collaboration, et je résolus de suivre, autant qu'il était en moi, les traces du premier de ces voyageurs, en donnant à mon travail toute la perfection et l'intérêt scientifique nécessaires, pour qu'il ne demeurât pas au-dessous du grand monument scientifique et national auquel il devait se rattacher.

Afin d'arriver à ce résultat, j'ai dû me livrer à de longues et pénibles recherches; je me suis vu réduit à braver le reproche de lenteur qu'on m'adressait, dans la conscience que cette prétendue lenteur imprimerait un cachet plus durable à mon travail. Maintes fois M. Arthus Bertrand, éditeur de cette vaste et somptueuse publication, s'est plaint de ce qu'il appelait peut-être ma paresse, en me faisant sentir le tort que devait faire au Voyage de la *Coquille*, celui de l'*Astrolabe*, publié si hâtivement. Mais pouvais-je sacrifier, malgré mon amitié pour l'éditeur, l'intérêt de la science à celui de l'entreprise considérée sous le point de vue commercial? Fort heureusement je trouvai dans M. Ar-

thus Bertrand un libraire plus jaloux de faire un bon livre, que de livrer au monde savant un de ces ouvrages comme on en produit tant, exécuté avec rapidité et une telle légèreté, que les auteurs y paraissent étrangers aux sciences qu'ils se chargent d'y traiter. Certes, faire figurer, par files et souvent sans pattes, des insectes sur de grandes planches, donner à ceux-ci des noms sans être certain qu'ils n'en aient pas reçu, brocher des descriptions, sans s'inquiéter de celles qu'en ont déjà beaucoup mieux faites une foule d'auteurs, est chose facile; il m'eût suffi de quelques mois pour en produire au moins autant. Le lecteur judicieux verra que telle n'a pas été la marche que j'ai suivie; il reconnaîtra que la durée du travail fut motivée par des investigations bibliographiques aussi nombreuses que difficiles et par les comparaisons qu'il m'a fallu faire entre des espèces nouvelles ou des genres inédits et ce qui existait déjà dans la science.

Ici viendrait naturellement se placer cette réflexion que, par le temps employé pour la rédaction de la partie dont j'avais accepté le fardeau, j'ai laissé aux auteurs de plus d'une circumnavigation postérieure le temps de publier leurs récoltes. Il me sera facile de répondre que la science gagnera plus dans un travail longuement élaboré que dans ces publications hâtives écrites sous les inspirations rapides et parfois fugitives du moment; publications où l'auteur semble aspirer à un prix de course plus qu'au succès scientifique. On en jugera par les citations que je ferai tout à l'heure.

Ce n'est pas non plus sans de grands sacrifices que j'ai pu mettre à terme l'histoire des animaux articulés du Voyage de la *Coquille*; car, ce travail, je l'ai entrepris et achevé par amour pour la science; sans doute si je l'avais écrit comme à la mécanique, qu'on me passe l'expression, j'eusse obtenu des récompenses données avec tant de libéralité à qui sait les enlever de vitesse; mais il m'a fallu prélever sur les travaux qui assurent

l'existence de ma famille, une part considérable de mon temps pour l'accorder à des recherches ingrates, difficiles, et qui produisent peu d'effet aux yeux de tant de gens, incapables d'apprécier la valeur des livres autrement que par leur grosseur et la promptitude de l'exécution. Il a fallu la passion scientifique dont je suis animé pour me soutenir dans la volonté de terminer consciencieusement mon travail et de contribuer ainsi à une publication honorable pour le département de la marine auquel les sciences naturelles devaient déjà beaucoup.

Il ne faut ni un grand mérite ni beaucoup de temps pour rechercher dans les collections le nom déjà donné à tels ou tels insectes (ce ne sont pas les noms qui leur manquent, soit en France, soit à l'étranger); il n'en faut pas davantage pour décrire ensuite à la hâte ces mêmes animaux : un pareil travail m'a toujours répugné; il ne sert qu'à entasser pages sur pages, volumes sur volumes. La science, embarrassée par la synonymie obscure qui en résulte, devient un vrai dédale où les bons esprits se perdent, et les entomologistes, aujourd'hui, ne savent vraiment plus comment se débarrasser de cette lèpre qui rend leurs études infinies, pénibles, incertaines, et prépare à ceux qui viendront après nous des difficultés capables de les dégoûter de l'étude des sciences naturelles. Un seul fait prouvera ce que j'avance. Le genre *Macrothops* est inscrit dans l'*Astrolabe* (partie entomologique, page 210), et, à la suite de ce nom générique, je lis la citation du nom de Mac Leay, de même qu'on lit celles de Dejean, Guérin, Gory, etc., etc., sous d'autres noms génériques ou spécifiques; mais que dit un nom sans l'indication de l'ouvrage ou du mémoire dans lesquels l'insecte fut publié? Il ne peut qu'entraîner l'entomologiste qui veut remonter aux sources, à des recherches longues et rebutantes, au bout desquelles il doit encore demeurer dans le doute (1). J'ai en

(1) Comme je l'ai fait pour le genre *Scleroderme* de Klug, que Latreille avait fait entrer dans tous ses ouvrages, sans dire qu'il était inédit.

vain feuilleté les ouvrages de Mac Leay qu'on possède à Paris; j'ai en vain écrit à Londres: on m'a répondu que Mac Leay avait décrit beaucoup d'espèces et qu'il en a aussi beaucoup nommé sans les publier, en sorte que je suis contraint à rester dans un doute perpétuel pour ce genre *Macrothops*, ou je dois enregistrer aveuglément son nom sous une garantie de peu de valeur. Or il est plus expéditif de commencer de suite par là, en se contentant d'avoir recours au tiroir de telle ou telle collection en réputation et en adoptant, sans examen, le nom que l'on trouve sur l'étiquette de l'espèce qui nous paraît identique avec la nôtre, nom que l'amateur a souvent pris dans la boîte d'un autre, lequel le tient lui-même d'une source semblable: on peut de cette manière avoir publié un volume en deux ou trois mois; mais je suis de ceux qui ne vont pas si vite.

D'autres amateurs, à l'examen superficiel d'un insecte qu'ils n'aperçoivent pas au milieu de l'un des cartons d'une collection à peu près classée, trouvent tout simple d'en créer un genre auquel ils ajoutent le *Nobis* de rigueur, et bientôt ce prétendu genre, orné d'une étiquette de couleur portant son nom barbare en caractères majuscules, est fondé à leurs yeux et pompeusement consacré dans un catalogue. Qu'un naturaliste, pressé de bâcler un pareil ramas de doubles emplois, aille consulter de tels matériaux et les collections qui en fournirent la base, qu'il compare son insecte et qu'il le trouve semblable à celui dont se forme un de ces genres sans consistance, comme, par exemple, les *Cilibé*, *Astrol.*, p. 262, *Diphucephala*, p. 200 (1), *Sericesthis*; p. 206, *Geobatus*, p. 215, il n'aura qu'à écrire ses caractères de la sorte: « *Les Cilibés ont un peu le port des Peltis et des Thymalus; ils sont propres à l'Océanie et aux îles Moluques, et leurs caractères les éloignent beaucoup des Heleus* » ? ? ? ? ? Que l'insecte ne ressemble pas à ceux des

(1) J'ai décrit trois espèces appartenant à deux de ces genres, croyant qu'ils seraient caractérisés dans l'*Astrolabe*.

collections que l'on consulte, et qu'il soit différent, quoique voisin, de quelques groupes connus, sans plus tarder on en fera encore un genre, tels que *Pyronota*, p. 213, *Elytrurus*, p. 400, *Myllorhinus*, p. 418, etc. etc. etc. Le genre *Micronyx*(1), par exemple (*Astr.*, p. 188), sera ainsi caractérisé : « *Ce nouveau genre a une assez grande affinité avec les Rutela, les Pelidnota, les Areoda et les Macraspis; mais, d'après la forme des ongles, du chypeum, et le facies général, il ne peut être séparé des Anoplognathides de Mac Leay.* » Ou bien enfin, s'affranchissant du préjugé de caractériser, avec autant de détail, les genres nouveaux, on procédera comme pour les genres *Pachycœlia*, *Baryscelis*, *Chrysobalus*, *Aporhina* (*Astr.*, p. 248, 253, 267, 310), ou autres, en ne leur assignant aucuns caractères. Outre ces observations, dont on pourrait remplir des pages, si l'on avait du temps à perdre, il existe encore dans les ouvrages faits sur ce modèle une quantité d'inexactitudes, qu'il serait trop long de signaler, et dont les plus saillantes sont relevées dans mon texte aux pages 184, 280, 278, 276 et 195 (voyez une note à la table au sujet de la *Libellula bramina*). Je me bornerai maintenant à attirer l'attention des entomologistes sur l'énormité de celle qui se trouve aux premières pages de l'*Astrolabe*, par exemple à la page 23, dans laquelle on trouve la description de l'*Arnidius Marginatus* Leach, tandis que le même insecte est décrit une seconde fois au verso, sous le nom de *Carenum Cyaneum* ! Je me suis assuré de ce fait curieux et caractéristique en voyant l'individu de la collection de M. Dupont et celui du muséum de Paris.

Ce n'est point ainsi que j'ai procédé; j'ai eu la naïveté de croire que, pour fonder un genre nouveau, il fallait comparer d'abord

(1) Schönherr a donné aussi ce nom à un genre de Charançons (*Genera et Spec. Curcul.* t. 3, p. 423). Est-ce par modestie ou inattention que M. Boisduval, en corrigeant les épreuves de cet ouvrage, ne l'a pas changé, puisqu'il avait déjà caractérisé et publié un autre genre sous le même nom?

toutes les espèces qu'on voulait y faire entrer, avec celles des genres qu'on suppose voisins; j'en ai toujours disséqué la bouche, et souvent celle des genres avec lesquels je les comparais; j'ai cru surtout qu'il était utile de faire connaître les raisons déterminantes de mes nouvelles coupes, et, enfin, j'en ai formulé les caractères avec des détails suffisants pour qu'on les reconnût autant que possible sans le secours des collections où ils sont entassés.

Il en a été de même pour mes espèces; je ne me suis pas borné à dire sèchement et sans autre préambule : *Tel insecte, auquel je donne tel nom, est noir, à pattes rouges, à élytres bleues avec une bande transverse jaune* : à présent tâchez de voir avec lequel de ceux déjà décrits il a le plus de ressemblance. Il n'y manquerait que d'ajouter avec le grand Corneille :

« Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. »

J'ai voulu mener mon lecteur du connu à l'inconnu, et je lui ai dit, après avoir cherché dans le plus grand nombre d'auteurs que j'ai pu consulter : *Tel insecte a beaucoup de ressemblance avec telle espèce que vous connaissez bien ou qui est décrite et figurée dans tel ouvrage, mais elle en diffère sous les points de vue suivants* : dans l'espèce que je vous cite pour exemple les pattes sont toutes rouges, dans la mienne la base des cuisses est noire en dessous; dans celle que vous connaissez la bande des élytres touche aux bords, dans la mienne elle n'y arrive pas tout à fait, etc., etc.; et, après avoir fait ainsi ressortir les caractères différentiels de mon insecte, après l'avoir ainsi isolé de ses congénères (1), je l'ai décrit presque minutieuse-

(1) « Pour établir une espèce nouvelle, il faut, avant tout, la distinguer de toutes les espèces décrites, et, pour cela, il est nécessaire de les connaître toutes, soit en nature, soit d'après des descriptions. La même règle s'applique à la formation d'un genre; elle exige autre chose qu'une différence vague et superficielle : il faut trouver un caractère certain, qui distingue le nouveau genre

ment et de manière à ne pas permettre qu'il soit confondu avec quelque insecte que ce soit. Cette façon de procéder est, à la vérité, beaucoup plus longue, puisque, pour s'assurer qu'une espèce est nouvelle, il faut comparer toutes celles du même genre et feuilleter souvent un grand nombre d'ouvrages; quelquefois même, pour m'assurer que mon espèce appartenait certainement au genre auquel je la rapportais, il m'a fallu examiner ses caractères génériques comparativement et faire l'anatomie de sa bouche. La même manière de procéder a été appliquée à la formation des genres nouveaux; on verra dans mon texte, aux pages 17, 27, 71, 79, 213, 247, par exemple, que j'ai été obligé de faire de nouveaux tableaux des familles pour y introduire un genre et lui assigner sa place naturelle dans la série zoologique. Ces travaux, en général peu appréciés d'un certain nombre d'acheteurs de livres ou méprisés par des prétendues sommités de la science, qui, soignant plus leur renommée que leurs ouvrages, portent uniquement leurs vues aux places lucratives, ces travaux, dis-je, n'ont été faits qu'avec prudence et lenteur, après un grand nombre de dissections exécutées sous la loupe; des faits bien établis, qui me conduiront peut-être à la cécité, comme le malheureux Savigny, en sont le résultat que j'ose donner pour incontestable; mais, du moins, j'aurai la consolation d'avoir rempli honorablement la tâche que je m'étais donnée, et d'avoir fait un travail que je crois digne du grand et bel ouvrage auquel ont concouru des savants dont l'exemple me commandait de travailler en conscience.

Comme le nombre de feuilles mis à ma disposition était limité, je me suis abstenu d'y perdre l'espace avec de ces prétendus

de tous ceux qui existent déjà. J'en dirai autant de la création des familles, des tribus, des ordres et des classes. » (Burmeister, mém. sur la div. nat. des punaises terrestres (géocorises) considérées surtout relativement à la structure de l'antenne. *Revue entom. de Silbermann*, t. 2, p. 6.)

coups d'œil géographiques et autres généralités qui ne sauraient être d'aucune utilité pour la science, attendu qu'elles n'eussent pu s'établir que sur un très-petit nombre de faits, recueillis en passant, à la hâte, souvent dans des saisons pendant lesquelles les insectes sont encore en nymphes ou à l'état de larves. Sans être de la secte des incrédules, je n'ajoute aucune foi aux assertions de ces voyageurs qui, parce qu'ils n'ont pas trouvé de fastueux insectes dans un pays, où eux-mêmes déclarent n'avoir demeuré que peu de jours à une seule époque de l'année, viennent nous dire que ce pays ne produit que peu ou pas d'insectes. Il est évident que si l'on passait seulement une année dans le même lieu, on changerait d'opinion ou que, du moins, on aurait quelque raison à avancer des faits moins incertains : je citerai à l'appui de mon opinion une observation de M. Gay qui, ayant habité le Chili cinq années sans trouver un seul individu d'un Mélasome (le *Gyriosomus laevigatus* que j'ai publié dans le Magasin de zoologie, 1834. cl. ix, pl. 103), en a pris en quantité pendant le cours de la sixième. J'aurais pu reproduire ici quelques-unes des notes recueillies par M. d'Urville à la suite des relâches qu'il a faites à Sainte-Catherine, à Callao, à Payta, etc. ; mais les raisons que j'ai exposées plus haut me décident à m'en abstenir. En général, on ne saurait trop se prémunir contre ces auteurs sédentaires ou ambulants, qui veulent s'ériger en législateurs, sauf à voir, peu après, leurs ordonnances conspuées par le bon sens public.

On sera peut-être surpris de trouver que la presque totalité des Lépidoptères portent dans mon texte des noms qu'ils n'ont pas sur mes planches, publiées depuis sept ans (1) ; cette différence vient de ce que le naturaliste qu'on chargea de publier l'entomologie de l'*Astrolabe*, ne tenant aucun compte des travaux qui ne sont pas les siens, et voulant avoir l'insigne honneur de

(1) Voyez, à la page 171, le tableau de la publication des livraisons de la *Cocquille* et l'époque de celle de l'entomologie de l'*Astrolabe*.

placer son nom à la suite de celui d'un papillon, a mieux aimé créer des difficultés pour les naturalistes que d'adopter des noms qui pour tout autre existent en possession d'état dans la science, que j'avais eu le droit d'imposer à ces mêmes Lépidoptères sur des planches somptueusement coloriées, publiées deux ans avant le texte de M. Boisduval, et qui conséquemment eussent équivalu pour tout autre à une description complète. Quand un nom d'espèce ou de genre est donné dans une collection seulement, comme on n'est pas tenu de le deviner, on n'est point blâmable en l'ignorant, et chacun demeure dans son droit de publier cette espèce ou ce genre (1); mais quand des espèces sont figurées dans un ouvrage dont le texte demeure sous presse, que leurs figures sont reconnues bonnes ou seulement suffisantes, leurs noms doivent être respectés, nul n'a le droit d'embrouiller la synonymie en les changeant. Linnée, le grand législateur de l'histoire naturelle, foudroie par avance, dans son style concis, de pareils abus : je pense donc que, le code du professeur d'Upsal sous les yeux, on ne saurait assez blâmer la conduite de l'auteur de l'entomologie de l'*Astrolabe* ; pour moi, qui crois entendre mieux les intérêts de la science, je n'ai pas cru devoir tenir à faire prévaloir mes noms, quoique j'en eusse le droit ; j'ai même adopté ceux que leur substitua M. Boisduval, montrant ainsi à quel point je craindrais d'encourir le reproche d'embrouiller la synonymie.

Je ne terminerai pas cet avant-propos sans remercier MM. Lesson, Serville, Lefebvre, Chevrolat et Gory, pour les belles espèces qu'ils m'ont communiquées ; en effet, ces natu-

(1) « Je remarque que plusieurs naturalistes s'empressent, comme par une anticipation titulaire, de donner des noms à quelques coupes qui leur paraissent devoir former de nouveaux genres, sans se donner la peine d'en établir les caractères. Ce ne sont que de simples indications, *et qui n'imposent aucune loi.* » (Latreille, *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, nouv. édit., t. 23, p. 192 ; et Mac Leay, *Horæ entom.*, édit. Lequien, p. 24.)

ralistes ont pu se procurer beaucoup d'insectes que M. d'Urville n'avait pas pris et qui ne font point partie des collections qu'il remit au muséum. M. Percheron voulut bien m'aider aussi en m'ouvrant sa riche bibliothèque et en rédigeant pour moi la description d'une partie des Hémiptères Géocorises ; je le prie d'en recevoir mes sincères remerciements.

Paris, ce 15 novembre 1838.

GUÉRIN MÉNEVILLE.

NOTA. La signature I n'existe pas, elle devait se composer de l'Avant-Propos qui, formant deux feuilles au lieu d'une, porte les signatures A et B.

CHAPITRE XII.

CRUSTACÉS ET ARACHNIDES :

PAR F.-E. GUÉRIN.

COMME le nombre des espèces nouvelles que nous décrivons dans ce chapitre est assez borné, nous n'avons pas cru devoir faire une division distincte pour chaque ordre; nous n'établirons donc que deux grandes sections correspondantes aux deux classes traitées ici.

§ I.

CRUSTACÉS.

1. OCYPODE DE D'URVILLE, *Ocipode Urvillei*. GUÉR.

O. Testá rhomboido-quadratá, brachiis inaequalibus granulatis. Oculorum pedunculis ultra ipsos oculos in spinam productis; spiná glabrâ, minutissimâ.

PLANCHE I, fig. 1.

Il est de forme carrée, un peu plus large que long; son chaperon est étroit, avancé, arrondi en avant et infléchi; son bord antérieur est sinué, terminé en pointe aux angles, rebordé et finement crénelé. Les bords latéraux sont d'abord parallèles et droits jusqu'au tiers de la longueur de la carapace, ils se rapprochent ensuite un peu vers le bord postérieur qui est coupé transversalement. Le dessus de la carapace est un peu bombé, finement granulé; les régions ne sont pas saillantes, mais elles sont assez bien marquées par des lignes enfoncées. Les yeux sont très-grands, logés dans deux grandes fossettes très-larges, surtout en dessous, et bordées d'une petite carène crénelée; ils sont terminés par une petite pointe conique, arrondie au bout et ayant à peine le cinquième de la longueur totale de l'œil.

Voyage de la Coquille. — Z. Tom. II, Partie II. 1^{re} Div.

Les pinces sont inégales, la droite étant plus grande; celle-ci a le premier article triangulaire ayant l'arête supérieure arrondie et peu chagrinée, et les deux arêtes inférieures dentées et épineuses. Le second article est très-bombé extérieurement, denté en dehors, avec une épine aiguë en dedans. La main est comprimée, granulée, dentée en scie en dessous et sur le bord supérieur, avec les doigts pointus garnis de dents comprimées et assez tranchantes en dedans. La pince gauche est beaucoup plus petite, sa main est plus étroite et les doigts sont plus longs et moins courbés.

Les pattes sont longues, comprimées, garnies en dessus de petites stries courbes qui les font paraître écailleuses; celles de la seconde paire sont les plus longues; viennent ensuite les troisièmes, les premières et les dernières qui sont les plus courtes et dont le premier article est moins large. Leur ongle est cannelé dans la longueur, garni de poils noirs en dehors, et légèrement aplati. De Taïti.

La fig. 1 représente l'Ocypode de d'Urville de grandeur naturelle.

a. Sa main de droite. id.

b. Un des tarses grossi.

2. GÉLASIME TÉTRAGONE, *Gelasimus tetragonon*. RUPPEL.

Ruppel. Besch. und. abbildung. etc., p. 25, pl. V, f. 5, mâle.

Cancer tetragonus. Herbst. t. 1, p. 257, pl. XX, f. 100, femelle.

Cancer marinus, minor, vociferans. Seba. Thes., t. III, pl. XIX, fig. 15? femelle.

Cancer tetragonus, Fabr., suppl. ent. syst., p. 341, n. 26?

PLANCHE I, fig. 2 et 3.

Nous avons considéré l'individu mâle que nous avons figuré comme une espèce distincte de celle dont nous donnons les citations plus haut : mais depuis que notre planche est gravée, plusieurs naturalistes se sont occupés de la distinction des espèces de ce genre difficile, et tout récemment, M. Ruppel a confirmé l'observation qui prouve que les femelles diffèrent des mâles parce que leurs deux pinces sont petites et égales, en sorte que les figures de Herbst et de Séba que nous avons cru appartenir à des espèces différentes de l'individu figuré dans notre planche, n'en sont que des femelles : l'examen d'un grand nombre d'échantillons de la même espèce nous a fait reconnaître que les pinces des mâles varient beaucoup pour la grandeur, pour la longueur des doigts et pour les dents dont ils sont armés; ainsi l'individu à doigt immobile simplement dentelé dont nous avons figuré la main droite, pl. 1, fig. 3, ne diffère pas d'ailleurs du gélasime tétragone; ainsi le nom de gélasime semblable que nous lui avons donné doit être supprimé.

Ces gélasimes ont été trouvés sur les côtes de l'île Borabora. Il paraît que cette espèce habite aussi plusieurs autres parties des Indes Orientales. Le Muséum en possède de Java et du Bengale; elle se trouve aussi dans les mers d'Afrique, et en a été rapportée par M. Ruppel.

3. TRAPÉZIE CYMODOCE, *Trapezia cymodoce*. GUÉR.

Cancer cymodoce, Herbst. Cancr., t. II, 2^e part., p. 22, pl. LI, f. 5, Aud. Egypte. pl. V, f. 2.
Trapezia dentifrons. Latr., Encycl. méth., t. X, p. 695, n^o 1.

PLANCHE I, fig. 4.

Cette jolie espèce est aussi propre aux mers de l'Inde et à celles d'Afrique.

La fig. 4 représente un mâle de grandeur naturelle.

- a. La partie antérieure de son corps pour montrer l'insertion des antennes et la bouche.
- b. Une des pinces un peu grossie.
- c. L'extrémité d'une patte pour montrer les brosses transversales de poils placées sous les tarsi.
- d. Antenne intermédiaire grossie.
- e. Antenne externe grossie.
- f. Queue du mâle grossie.
- g. Queue de la femelle grossie.
- h. i. k. l. m. n. Les pièces de la bouche grossies.

Les individus qui proviennent du voyage ont été trouvés en pleine mer entre la Nouvelle-Hollande et les îles des Amis.

4. CYCLOCARCIN, *Cyclocarcinus*¹. GUÉR.

Le crustacé qui fait le sujet de cette nouvelle coupe générique, a une forme orbiculaire qui lui donne quelque ressemblance avec les mâles des pinnothères et avec quelques leucosies, mais il ne peut être rapproché ni des uns ni des autres à cause de ses pieds-mâchoires extérieurs qui ressemblent à ceux des crabes et des potamophiles. Il ne peut être confondu avec le genre crabe, parce que sa carapace n'est pas arquée en avant comme dans les espèces de ce genre, et qu'elle est aussi longue que large, tandis qu'elle est toujours plus large dans les crabes; il s'en éloigne encore par sa queue qui est de sept segments bien distincts dans l'individu mâle que nous décrivons, tandis qu'il n'y en a que cinq dans les premiers. Il ne peut être confondu avec les trapézies à cause de la forme du test; il en est de même des thelphuses auxquelles il ressemble par ses pieds-mâchoires extérieurs, mais dont il est éloigné à raison de la forme de la partie antérieure de sa carapace qui est avancée, tandis qu'elle est presque tronquée dans ceux-ci.

Les caractères que nous assignons à ce genre sont :

Antennes extérieures courtes, cylindrico-coniques, insérées en dehors des fossettes oculaires, vers l'angle externe de la cavité buccale, ayant le premier article aplati et en-

¹ De Κύκλος, cercle, et Καρκίνος, crabe.

clavé dans la carapace, et les autres cylindriques, diminuant de grosseur et de longueur.

Antennes internes insérées presque sur la ligne médiane, placées transversalement dans leurs cavités, celles-ci étant ovales. Pieds-mâchoires extérieurs occupant une cavité carrée; leur second article grand, large; le troisième de même largeur, de moitié moins long, de forme pentagone, ayant l'angle interne supérieur tronqué, et donnant attache, vers son sommet, aux trois derniers.

Yeux petits, portés sur des pédicules gros, courts, pouvant se coucher dans les fossettes, et insérés assez près l'un de l'autre au milieu du bord antérieur et de chaque côté du chaperon.

Pincés de la longueur du corps, un peu plus épaissés que les pattes.

Pieds cylindriques de la longueur du corps, terminés par un tarse un peu crochu, conique, sans sillons ni épines.

Carapace orbiculaire, tronquée en arrière, assez bombée, avec les bords latéro-postérieurs un peu coupés et aplatis; et le front un peu avancé et légèrement fendu au milieu et infléchi.

Abdomen replié, composé de sept feuillets distincts dans les mâles.

Ce genre ne se compose jusqu'à présent que d'une espèce; nous pensons que l'on trouvera dans les collections d'autres crustacés qui pourront s'y rapporter. Quoique nous n'ayons pas cherché à le rapprocher d'une manière rigoureuse et au moyen d'un tableau, des genres avec lesquels il a le plus d'affinité, nous croyons pouvoir le placer dans le voisinage des trapézies et des thelphuses, nous ne faisons en cela que suivre l'opinion de M. Latreille à qui nous avons montré la figure de ce crustacé. On ne pourra être arrêté définitivement sur sa place que lorsque l'on aura revu tous les genres de la tribu des quadrilatères et de celle des arqués; c'est un travail auquel les limites de cet ouvrage ne nous ont pas permis de nous livrer.

5. CYCLOCARCIN PINNOTHÉROÏDE, *Cyclocarcinus pinnotheroides*. GUÉR.

C. Rotundatus, subglobosus. Clypeo sinuoso, inclinato, chelis paululùm inæqualibus. Testâ fuscâ, flavo-maculatâ.

Au premier aspect on prendrait ce petit crabe pour un mâle de pinnothère. Il n'a pas plus de six millimètres de long sur autant de large; il est de forme arrondie, un peu déprimé aux bords latéro-postérieurs, avancé antérieurement en un petit chaperon sinué et abaissé. Sa carapace est bombée, lisse sans sillons distincts pour indiquer les régions, et elle présente seulement deux petites bosses peu élevées au milieu des bords latéraux. Sa couleur est d'un brun rougeâtre; elle est couverte de taches jaunâtres, arrondies, placées régulièrement de chaque côté; on en aperçoit une un peu plus grande au centre, et celles qui se trouvent au bord postérieur sont moins marquées

et effacées même en arrivant près de ce bord; nous avons compté en tout vingt et une de ces taches grandes et petites.

Les pinces sont un peu inégales, fortes, à peu près de la longueur de la carapace. La gauche est un peu plus forte que l'autre. Leur main n'est pas beaucoup plus longue que l'article qui la précède, elle est bombée, presque aussi haute que longue; les doigts sont courts, crochus avec des dents arrondies très-visibles. Les pattes sont assez courtes, cylindriques; les deux premières paires sont de la longueur du corps, les suivantes diminuent successivement et très-peu: elles sont terminées par un petit crochet épais, courbé et peu aigu. Les yeux sont assez rapprochés, portés sur de courts pédicules.

L'individu qui est sous nos yeux est un mâle; sa queue est composée de sept tablettes; elles vont en diminuant à partir de la troisième qui est la plus large; elles sont égales en longueur, et la dernière est triangulaire à côtés arrondis.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Waigiou.

PINNOTHÈRE VILLOSULE, *Pinnotheres villosulus*. GUÉR.

P. testâ subquadratâ, globosâ, villosâ; fronte emarginatâ; pedibus primis et secundis æqualibus: cæteris paululùm brevioribus: interiori parte chelarum dente paululùm prominenti.

L'individu que nous avons sous les yeux est une femelle; sa carapace a un peu plus de sept millimètres de long sur autant de large; elle est de forme carrée à angles très-arrondis, globuleuse, molle, couverte d'un duvet court, serré et brun sur toute sa surface; son chapcron est un peu avancé, un peu échancré au milieu. Les yeux sont assez rapprochés, placés de chaque côté du rostre, portés sur de très-courts pédicules. Les antennes intermédiaires sont logées dans des fossettes ovales; elles sont placées obliquement à l'axe du corps et se dirigent sur les côtés et en haut. Les pieds-mâchoires extérieurs sont insérés à une très-grande distance l'un de l'autre, et ne se touchent que par leur sommet. Leurs trois premiers articles sont nuls; le quatrième est très-grand, plus large à l'extrémité, un peu avancé au milieu antérieur et donnant attache aux cinquième et sixième qui sont courts, étroits et très-ciliés aux bords. Le plus grand est garni de poils très-serrés en dedans et aux bords. Les antennes extérieures sont très-courtes, composées de cinq articles avant le filet qui est lui-même très-articulé. Le premier article est soudé à la carapace et sépare les yeux, des fossettes des antennes intermédiaires; les autres sont ovoïdes, tronqués aux deux bouts, et vont en diminuant d'épaisseur; les antennes dépassent de très-peu le bord antérieur de la carapace.

Les pinces sont de la longueur du corps, égales, peu robustes; la main, en y comprenant les doigts, est aussi longue que les deux articles précédents réunis; les doigts sont crochus, finement dentés en dedans et ayant chacun à leur base une dent peu saillante et arrondie. Les pattes sont assez fortes, courtes; les premières et les secondes

sont presque égales, moins longues que la carapace; les suivantes diminuent un peu de longueur. Ces pattes ainsi que les pinces sont couvertes du duvet brun qu'on observe sur le corps; elles sont de plus ciliées sur leurs bords. La queue est très-large, de sept tablettes, dont les deux premières très-étroites, les autres presque égales; leur milieu est un peu élevé en saillie arrondie; elle est aussi garnie du même duvet brun.

Cette espèce diffère essentiellement du Pinnothère Mytilorum et des espèces de Leach que M. Latreille lui réunit, parce que ceux-ci ont le corps glabre, parce que leurs antennes intermédiaires sont placées transversalement dans leurs fossettes, et parce que leur seconde paire de pattes est beaucoup plus longue que les autres. Elle a bien de la ressemblance avec l'espèce figurée dans le grand ouvrage sur l'Égypte, pl. VII, f. 1. Mais celle-ci est plus grande; ses antennes internes sont placées transversalement comme dans le Mytilorum. Ses pieds-mâchoires ne sont pas si larges, et la dent de la base du doigt inférieur des pinces est très-forte.

Notre Pinnothère a été pris sur les côtes de l'île de Timor. On n'a conservé aucune note sur le lieu où on l'a trouvé.

SÉSARME, *Sesarma*. SAY.

Ce genre, établi par Say dans le Journal de l'Académie des Sciences de Philadelphie, t. I, p. 73, avait été abandonné par son auteur et réuni aux grapses; M. Milnes Edwards vient de le reprendre et lui a donné des caractères certains et d'une valeur suffisante pour qu'il soit désormais impossible de ne pas l'adopter. Ces caractères seront publiés dans un ouvrage qu'il prépare et dont il a bien voulu nous montrer le manuscrit.

L'espèce que nous allons décrire a été examinée par lui et rentre parfaitement dans le genre Sésarma tel qu'il l'adopte.

1. SÉSARME TRAPÉZOÏDE, *Sesarma trapezoidea*. GUÉR.

S. testâ rubrâ, flavo-maculatâ, trapeziformi, posteriùs latiori, complanatâ, utrinquè pilosâ. Fronte quatuor plicis truncatis; marginibus anterioribus et lateralibus bidentatis. Pedibus planis, rubris, flavo-fasciatis.

La plus grande largeur de sa carapace se trouve vers le tiers postérieur et est égale à sa longueur; la forme de cette carapace est celle d'un trapèze, elle est plus étroite antérieurement; son front est un peu avancé, divisé en quatre lobes tronqués et presque égaux dont les latéraux sont un peu plus avancés que les intermédiaires. Les cavités oculaires sont grandes et occupent chacune le quart de la largeur anté-

rière de la carapace ; leur angle externe ne s'élève pas à la hauteur du front, il est terminé par une pointe aigüe et un peu avancée. Au-dessous de cette pointe et sur les côtés du test, se trouve une petite dent peu saillante, arrondie. Les bords latéro-postérieurs de la carapace sont coupés obliquement et sont un peu plus grands que le bord postérieur qui est transversal. Le dessus de la carapace est très-peu bombé, les régions en sont bien marquées, élevées ; tout ce dessus est lisse et les bords seuls sont garnis de poils courts et serrés ; sa couleur est d'un rougeâtre vineux un peu violet, on observe de petites taches jaunes irrégulières, surtout en arrière. Le front est un peu plus rouge ; il est rabattu dans toute sa largeur et terminé par une crête aiguë qui couvre l'insertion des antennes intermédiaires. Les côtés en dessous et vers la bouche sont assez bombés, ils sont couverts d'un duvet jaunâtre et très-serré. Les pieds-mâchoires extérieurs laissent, comme dans les Grapses, un hiatus assez grand entre eux : leur troisième article offre une crête élevée qui le traverse obliquement de l'angle postérieur externe à l'angle antérieur interne. La queue de la femelle que nous avons sous les yeux est très-grande, ronde et composée de sept tablettes.

Les pinces sont courtes, petites, égales, un peu rugueuses, avec les doigts terminés en cuiller. Les pattes sont grandes, très-aplaties, garnies de rugosités, surtout au premier article, qui présente vers l'extrémité et en dessus une forte dent crochue. Le second article a quelques cannelures peu marquées. Les ongles sont longs, crochus au bout, et garnis de très-petites épines. La couleur des pattes est la même que celle du dessus de la carapace ; elles ont des bandes transverses sinuées et souvent interrompues, de couleur jaune.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Sesarma tetragona* de M. Edw. et de Lamarck, conservée au Muséum ; mais celle de Lamarck est d'égale largeur en avant et en arrière, et son front ne présente pas de lobes distincts comme dans la nôtre. Les dents antérieures des côtés de la carapace de la Sésarme tétragone sont beaucoup plus fortes et plus aiguës que celles de notre espèce.

La Sésarme trapézoïde a été trouvée sur les côtes de l'île de Taïti.

2. GRAPSE CRÉNELÉ, *Grapsus crenulatus*. GUÉR.

G. testá rubenti, complanatá, subquadratá: utrinquè deflexá, tridentatá, dentibus crenulatis. Fronte transversali, paululùm rotundá. Manibus æqualibus, lævibus, introrsùm pilosis. Pedibus marginibus ciliatis.

Cette espèce s'éloigne des Grapses proprement dits par quelques caractères qui nous semblent assez importants pour autoriser, plus tard et quand on aura d'autres espèces analogues, à faire une nouvelle coupe générique ; il serait possible qu'elle entrât dans le genre pseudo-grapse établi par M. Milnes-Edwards ; mais, comme nous n'avons fait que jeter un coup-d'œil sur son manuscrit, il nous est impossible d'avoir une certitude

à cet égard, c'est pourquoi nous laissons provisoirement notre crustacé dans le genre Grapse.

Il est un peu plus large que long; sa longueur est de vingt-trois millimètres et sa plus grande largeur de vingt-six. Sa carapace est de forme carrée, tronquée en avant et en arrière, avec les côtés arrondis; la surface supérieure est finement éhagrinée, avec les régions bien marquées; les lignes qui marquent la séparation des régions cordiale, génitale et hépatique, forment au milieu la figure d'une *H*. Le front s'abaisse un peu, il est terminé par une crête saillante, un peu arrondie. Les fossettes oculaires sont assez grandes, plus en arrière, terminées à l'angle externe par une épine aigüe. Les yeux sont de grandeur ordinaire, ils atteignent presque l'épine latérale de leur fossette.

Les côtés de la carapace sont arrondis, garnis de deux dents après celle qui termine les fossettes des yeux; la dernière de ces dents se trouve vers le milieu de ce bord latéral, l'autre est placée entre celle-là et celle du coin des yeux. Ses bords sont en outre finement érenelés, un peu relevés. Le bord postérieur est transverse.

Le dessous de la carapace, vers la bouche, est assez bombé, garni de poils courts et peu serrés. La bouche occupe un espace carré: les pieds-mâchoires extérieurs laissent entre eux un espace ouvert assez considérable, mais pas tant que dans le *Grapsus pictus*; leur second article n'est pas rétréci en haut, comme dans ce grapse, il reste d'égale largeur et se trouve rétréci à sa base. Le troisième article diffère encore plus du même dans l'espèce à laquelle nous le comparons; il est plus large que long, arrondi à ses angles, échancré au bord antérieur pour recevoir les autres articles, et il porte vers les bords latéraux, et de chaque côté, une petite élévation qui laisse son milieu en creux.

Les pinces sont presque égales, assez grandes, épaisses, lisses; la main est bombée en dessus, avec les doigts de sa longueur, courbés, terminés en cuiller et ayant des dents arrondies et assez nombreuses en dedans; les parties de ces pattes qui regardent le corps sont garnies de longs poils très-minces et soyeux, il y en a surtout un paquet considérable et circonscrit en ovale à la partie interne des mains.

Les pattes sont moins aplaties et moins larges que dans le *Grapsus pictus*, elles sont lisses, leurs deux premiers articles sont garnis à la tranche externe ou supérieure de longs poils très-serrés, le troisième article a de ces longues franges de poils à la tranche supérieure et inférieure; les tarse sont aussi longs que l'article qui les précède, ils sont légèrement cannelés en dessus et peu garnis de poils.

Notre individu est un mâle; il ressemble un peu au *Grapsus octo-dentatus* de la collection du Muséum, mais celui-ci a quatre dents aux bords latéraux, il est plus bombé que le nôtre, ses bords ne sont pas un peu relevés et sa carapace est plus large postérieurement, tandis que le contraire a lieu dans notre espèce. Sa couleur est rougeâtre.

Il a été trouvé dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

CRIOCARCIN. *Criocarcinus* ¹. GUÉR.

Un crustacé fort remarquable, qui n'avait été vu que par Séba et Linnéus et dont on

¹ De Κριός, bélier, et Κραίνος, crabe.

n'avait fait depuis que copier la figure, nous a donné l'occasion d'établir ce nouveau genre. Au premier aspect il se rapproche des *Micippes* par son front qui est abaissé et terminé par un chaperon ou bec denté ; mais il s'en éloigne par la saillie que font ses yeux hors de leurs fossettes, et surtout par l'insertion du deuxième article de ses antennes latérales¹.

En étudiant l'arrangement des genres que M. Latreille a présentés dans la dernière édition du Règne Animal, nous avons cherché à placer notre nouveau genre dans le voisinage de ceux qui ont le plus de caractères communs avec lui, et nous avons dû apporter quelques modifications aux caractères de ceux-ci pour y intercaler le nôtre ; le tableau ci-joint est destiné à faire mieux ressortir ces caractères et la place que le genre *Criocarcin* doit occuper dans la méthode de M. Latreille.

I. Longueur des deux pieds, n'excédant guère celle du corps.

- a. Serres (des mâles au moins) notablement plus grosses que les pieds. Pédicules oculaires très-courts.

Les g. *Mithrax*, *Acanthonix*, *Pise* et *Péricère*.

- b. Serres (même des mâles) à peine plus épaisses que les pieds suivants ; pédicules oculaires moyens ou grands.

a. Pédicules oculaires susceptibles de se cacher dans leurs fossettes.

1. Deuxième article des antennes latérales naissant de l'extrémité du premier. Test n'étant pas incliné en avant. Yeux ne dépassant pas les épines qui entourent les fossettes oculaires, etc.

Genre *Maïa*. Leach.

2. Deuxième article des antennes latérales naissant de l'extrémité du premier ; test incliné en avant ; yeux dépassant de beaucoup les épines qui entourent leurs fossettes, etc.

Genre *Criocarcinus*. Guér.

3. Deuxième article des antennes intermédiaires naissant du bord interne et plus bas que l'extrémité du précédent ; test fortement incliné en avant ; yeux ne dépassant pas les épines qui entourent les fossettes oculaires, etc.

Genre *Micippe*. Leach.

b. Pédicules oculaires ne pouvant pas se retirer dans des fossettes.

Genre *Sténocionops*. Latr.

II. Longueur des premières paires de pieds excédant de moitié celle du corps.

Les genres *Camposcie*, *Halime*, *Hyas*, *Libinie*.

¹ On sait que le premier article de ces antennes est toujours soudé au test, et concourt le plus souvent à fermer inférieurement les fossettes oculaires.

La seule espèce, type de notre nouveau genre, n'avait pas été revue depuis Séba et Linnéus, comme nous l'avons dit plus haut. Fabricius a fait mention de ce crustacé dans son Entomologie systématique en copiant Linnée; Herbst semble avoir copié la figure donnée par Séba en ajoutant la phrase de Linnée, et une description plus étendue qui nous paraît faite sur celle de Linnée et sur la figure de Séba; enfin on a encore copié Séba dans l'Atlas de l'Encyclopédie méthodique, mais beaucoup mieux que ne l'avait fait Herbst.

Les caractères du genre criocarcin peuvent être exprimés ainsi :

Corps ovalaire; front penché en avant; pédicules oculaires longs, insérés au-dessous de deux prolongements en forme de cornes; pouvant se cacher entièrement dans deux fossettes formées par le bord inférieur de ces prolongements du test, par le bord externe du premier article des antennes latérales et par la base de deux grandes épines du test.

! Premier article des antennes externes terminé en haut par deux épines, point dilaté à l'extérieur en lame transverse; le second article inséré à l'extrémité du précédent entre les deux épines et plus près de l'épinc interne; ce second article long, atteignant le milieu de la longueur du rostre; troisième article de moitié moins long que le précédent, ces deux articles garnis de chaque côté de longs poils raides. Fouet des antennes allant en diminuant, un peu plus long que les deux articles précédents réunis, et composé d'un grand nombre de petites articulations; ces antennes latérales ayant leur deuxième article inséré à la hauteur de la base des yeux, et entre cette base et l'insertion des antennes intermédiaires.

Antennes intermédiaires insérées dans deux fossettes triangulaires placées sous le rostre, à la hauteur de l'insertion du deuxième des articles intermédiaires, de forme ordinaire.

Espace compris entre les fossettes des antennes intermédiaires et la bouche, d'une hauteur égale au tiers de sa largeur, se relevant en une petite crête qui borde la bouche en avant.

Pieds-mâchoires extérieurs occupant un espace trapézoïdal, plus large et un peu arrondi en avant; leur premier article, petit, triangulaire; le second, le plus grand de tous, fortement échancré à son bord supérieur externe, denté en scie au bord intérieur. Le troisième article de forme carrée, inséré dans l'échancrure externe du précédent, plus large que lui, offrant à son angle supérieur interne une profonde échancrure dans laquelle s'insère le quatrième article, qui est assez grand, aplati, tronqué et un peu dilaté au bout. Quatrième article moins long que le précédent, cylindrique; le cinquième un peu plus long, cylindrique, plus mince et terminé par un faisceau de poils. Flagre aussi long que son support, qui occupe un espace de moitié moins large que le deuxième article du pied-mâchoire.

Queuc (dans la femelle) très-large, composé de sept tablettes, les trois premières étroites, égales; les trois suivantes grandes, soudées entre elles et ne laissant voir que les sutures, la dernière également grande, mais pouvant se mouvoir.

Serres à peine plus épaisses que les pieds. Main plus longue que l'article qui la précède.

Pattes des deux premières paires égales et de la longueur du corps. Les troisièmes et quatrième allant en diminuant, tarsi terminés par un crochet aigu.

1. CRIOCARCIN A SOURCILS. *Criocarcinus superciliosa*. GUÉR.

C. testá tuberculatá, spinosá et villosá; antrorsum angustá et inclinatá; fronte bidentatá; spinis ocularibus porrectis, apice trifido; oculorum pedunculis elongatis; manibus brevibus, inermibus.

Cancer superciliosus, Linn., Syst. nat., t. II, p. 1047, n° 45. Mus. Lud. ulr. 444-15.

Fabr., Ent. syst., t. II, p. 461, n° 77. Herbst Krabben ersterband., p. 227, n° 117, pl. XIV, fig. 89.

Cancer araneus, crustaceus, cornutus, amboinensis, Seba, Thes., t. III, tab. 18, f. 11.

Maia superciliosa Latr., Expl. des pl. de l'Encycl. méth. et atlas, pl. CCLXXXVI, fig. 4.

Ce crustacé est long de trois centimètres et demi, et large d'un peu plus de deux centimètres; sa carapace est ovalaire, rétrécie en avant, garnie de tubercules de différente grosseur et de poils raides, crochus au bout; ses régions sont bien marquées, et l'on remarque de chaque côté et un peu en avant un enfoncement profond à la séparation des régions branchiales et hépatiques supérieures. La région génitale, qui est placée en avant et un peu au-delà du milieu de la longueur du corps, porte au milieu une forte épine un peu courbée, dirigée en avant et arrondie au bout. A partir de cette épine jusqu'à l'extrémité antérieure, la carapace s'abaisse par une courbe régulière sans coupure brusque, comme cela a lieu chez les micippes; le front descend plus bas que le dessous du corps, il est terminé par deux épines divergentes en forme de fourche. Les yeux sont portés sur deux proéminences avancées en forme de cornes transversales, dirigées un peu en avant, terminées par trois épines, dont deux en dessus et une au-dessous de l'antérieure. Cette épine antérieure est la plus grande, elle est dirigée en dehors, en avant et en haut, et terminée par un petit bouton lisse; l'autre est plus petite, dirigée en dehors et en arrière; enfin, celle de dessous, qui est placée sous l'antérieure, est à peu près égale à la précédente, elle est dirigée en dehors et en bas. La distance comprise entre ces deux cornes, prise de l'extrémité des épines antérieures et supérieures, est égale à la largeur du corps. Les yeux sont insérés dans une fossette au-dessous et entre les trois épines, leur pédoncule les dépasse de la moitié de sa longueur; il est cylindrique, de la même largeur, et terminé par l'œil qui est ovalaire et pas plus gros que son pédoncule.

En arrière et un peu au-dessous des supports des yeux, et tout-à-fait sur les bords latéraux de la carapace, on observe deux grandes épines courbées, horizontales, dirigées un peu en avant, terminées par un petit bouton lisse, et ayant à leur bord antérieur deux petits tubercules arrondis et qui les font paraître comme dentées; ces épines sont encore placées plus haut que celle du milieu de la région génitale; les régions branchiales sont très-grandes, bombées, séparées des autres par un sillon qui devient pro-

fond à leur séparation d'avec la région génitale: elles portent en arrière et vers le quart de la longueur du corps, une grande épine placée sur le côté, dirigée en dehors, en arrière et un peu en haut, terminée par un bouton lisse et ayant quelques petits tubercules peu saillants en dessus. Beaucoup plus bas, presque au bord de la carapace et dans son milieu, se trouve de chaque côté une épine beaucoup plus petite, arrondie au bout et dirigée en avant. Enfin, le bord postérieur de la carapace est sinué, un peu prolongé au milieu où l'on voit une épine placée au centre du bord postérieur, et dirigée en haut et en arrière.

Les pinces sont courtes, minces; leur longueur est beaucoup moindre que celle du corps, elles sont lisses; leur dernier article ou le poignet n'est pas plus épais que les précédents; sa longueur, y compris les doigts, égale celle des deux articles précédents réunis. Les doigts sont courbés en dedans, tranchants intérieurement avec de petites dentelures peu saillantes.

Les premières et secondes pattes sont de la longueur du corps, plus longues que les pinces; les suivantes sont un peu plus courtes, et les dernières sont les plus courtes de toutes. L'extrémité de leur premier article est garnie de trois tubercules saillants; le second article est de moitié plus court, de forme ordinaire; le troisième est de la longueur du premier, cylindrique et plus mince; enfin, le tarse est de moitié moins long que l'article précédent et terminé par un ongle pointu et crochu. Toutes ces pattes sont couvertes de poils roides, en partie droits et en partie crochus. Le dessous présente deux épines placées à l'extrémité du premier article des antennes et deux gros tubercules de chaque côté de la bouche. La queue de la femelle que nous dérivons est très-large et vient toucher à la base des pieds et de la bouche; elle est couverte des mêmes poils crochus et bordée de cils courts et très-serrés.

L'individu que nous dérivons était dans l'alcool; sa couleur est jaunâtre; il était couvert de gros fucus, de polypiers et d'autres corps étrangers qui s'étaient attachés à ses poils crochus. Il a été pris sur les côtes de l'île de Bourou. Celui de Séba venait d'Amboine.

2. HYMÉNOSOME DE GAUDICHAUD, *Hymenosoma Gaudichaudii*, GUÉR.

H. testá oblongá, ovatá, explanatá; rostro porrecto, utrinquè dentato, oculis prominentibus; manibus gracilibus, lævibus. Pedibus elongatis, inermibus, tarsorum hamulis longis, apice uncinatis, posticè ciliatis.

PLANCHE II, fig. 12 à 18.

Cette petite espèce n'a que sept millimètres de long sur six de large; son test est très-aplati, de couleur de corne et presque transparent: son rostre est avancé, garni au milieu de sa longueur, et de chaque côté, d'une petite dent peu saillante. Les yeux sont insérés à la base de ce rostre, dans une échancrure peu profonde; ils sont assez

saillants, plus gros que leur pédoncule et globuleux. Les antennes intermédiaires sont tout-à-fait cachées sous le rostre; leur premier article est grand, dilaté en dehors; le second est petit, les deux suivants, plus grands, sont égaux en longueur, et le dernier est terminé par deux filets articulés comme à l'ordinaire. Les antennes externes sont insérées au-dessous des yeux; leur premier article, ou celui qui est confondu avec le tronc, n'est nullement visible; la tige saillante est composée de cinq articles, dont le premier est de grandeur moyenne, le second de moitié plus long, le troisième encore plus long, et enfin les deux suivants très-petits et plus minces; le dernier se termine en cône, il est prolongé par un filet très-mince, sétiforme, ne laissant voir aucune articulation, et garni de poils courts. Les pieds-mâchoires extérieurs sont larges; leur premier article est très-petit, soudé avec le suivant; celui-ci est grand, entier et prolongé en haut à son bord interne qui est presque droit. Le troisième article est aussi grand que le précédent, tronqué à ses angles supérieurs, un peu plus large que le précédent dans son milieu; le quatrième article est beaucoup plus petit et plus étroit, s'insère au milieu de la troncature de l'angle interne; le cinquième est presque de moitié plus court que le quatrième, plus étroit, cylindrique; enfin le sixième est un peu courbe, un peu plus long que celui qui précède, plus étroit au bout et arrondi. Tous ces articles sont garnis de longs cils en dedans. Le fouet a une tige un peu plus longue que les trois premiers articles des pieds-mâchoires, son second article est de plus de moitié plus court, enfin le flagre est remplacé par de longs poils. La queue de la femelle que nous décrivons, est très-large, presque roud, et composée de cinq tablettes dont les deux antérieures très-étroites, et les trois suivantes larges et égales.

Les pinces sont un peu plus longues que le corps, égales: la main, y compris les doigts, est aussi longue que les deux premiers articles réunis, elle n'est pas plus épaisse que ces articles, sans poils ni épines; les doigts sont un peu crochus au bout et ciliés en dedans.

Les pattes sont simples, sans épines aux articulations; les premières sont les plus grandes, les autres vont en diminuant jusqu'aux dernières. Les tarsi sont longs, un peu crochus, ciliés en dedans. Cette hyménosome ressemble beaucoup à l'*Hym. Mathæi* de Latreille, mais dans celle-ci le rostre est court, large, tronqué et aplati; les yeux ne le dépassent pas, et sont cachés ainsi que les antennes intermédiaires et les quatre premiers articles des antennes latérales; cette dernière espèce a de plus les cuisses garnies d'une épine à leur extrémité supérieure et à leur articulation avec l'article suivant. Enfin l'hyménosome de Mathieu diffère encore de la nôtre par sa forme qui est transversale, c'est-à-dire qu'elle est plus large que longue.

Le seul individu rapporté par M. Lesson a été trouvé sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

La fig. 12 représente l'*Hymenosoma Gaudichaudii* très-grossie, on voit au-dessus le trait indiquant sa longueur.

fig. 13, partie extérieure très-grossie et vue en dessous.

14, antenne externe très-grossie.

- 15, antenne interne très-grossie.
 16, un des pieds-mâchoires très-grossi.
 17, l'une des pinces très-grossie.
 18, un tarse très-grossi.

3. HYMÉNOSOME DE LEACH, *Hymenosema Leachii*, GUÉR.

H. Testá transversali, explanatá, rostro tridentato, dentibus æqualibus, rotundatis. Oculis prominentibus, distantibus. Antennis detectis, paulùm elongatis. Chelis inæqualibus, manibus densis, suprà rotundatis. Pedibus elongatis, tenuibus, femoribus apice unispinosis.

Hymenosoma Leachi, Guér., Iconog. du règne animal, crustacés, pl. X, fig. 2.

Cette espèce se rapproche un peu de *l'hymenosoma orbicularis* de M. Desmarest, mais elle en diffère cependant par plusieurs caractères très-apparens, tels que la forme du corps, le rostre et surtout la grosseur de ses mains. Son corps est long de dix millimètres, et large de près de douze, ce qui lui donne une forme transversale; il est aplati, avec quelques sillons presque effacés indiquant les régions; les côtés du corps sont brusquement baissés, mais très-étroits, ils sont terminés en avant et sous les yeux par une petite dent très-peu élevée. Le front est large, peu saillant, et composé de trois dents égales ne formant point un rostre avancé; les yeux sont gros, saillants et dépassent un peu les dents du front; ils sont placés dans des échancrures formées par la dent terminale des côtés du test et les dents externes du front; ils sont assez distants entre eux. Les antennes sont très-saillantes au-delà des dents du front; les intermédiaires sont de forme ordinaire, un peu plus longues que le pédoncule des externes; celles-ci ont le second article court, les deux suivans d'égale longueur, le cinquième beaucoup plus petit, cylindrique, et le dernier encore plus petit, conique, terminé par une longue soie inarticulée. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leurs deuxième et troisième articles presque égaux, le second article est fortement tronqué à son angle antérieur interne, et présente une figure hexagone à côtés presque égaux. Le troisième est également tronqué à l'angle interne et supérieur; les trois derniers articles sont à peu près égaux en longueur, mais vont en diminuant de largeur. Le fouet extérieur est comme dans *l'hymenosoma Mathæi*.

La queue de notre individu, qui est un mâle, est de forme triangulaire, terminée en pointe et composée de cinq feuillets; le premier est le plus large de tous et le plus étroit; il est séparé du second par une petite languette très-étroite et qui semble former une sixième tablette rudimentaire; la seconde tablette est moins large, à côtés parallèles, deux fois moins étroite; la troisième est un peu moins longue, aussi large à son insertion avec la précédente, mais diminuant et ayant ses côtés coupés très-obliquement;

la quatrième est de la largeur de la précédente, avec les côtés parallèles. Enfin la dernière est triangulaire. Cette queue est couverte de légères granulations.

Les pinces sont grandes, inégales, beaucoup plus longues que le corps, surtout la droite qui est la plus grande; leurs deux premiers articles sont de forme ordinaire, arrondis, robustes; la main est grande, très-épaisse, bombée en dedans et en dehors; lisse; les doigts sont finement dentelés intérieurement, et le supérieur ou celui qui est mobile, a une dent plus forte et séparée des autres vers sa base.

Les pattes sont assez longues, toutes les cuisses sont terminées à leur extrémité supérieure par une petite dent; ces pattes vont en diminuant de longueur depuis les premières; elles sont terminées par un tarse long, crochu et cilié en dessous.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

Genre EURYPODE, *Eurypodius*, GUÉR.¹

Antennes externes longues, insérées au-dessus des yeux, ayant leur pédoncule formé de trois articles égaux. Les intérieures beaucoup plus courtes, avec leur filet interne, ou le plus petit, de sept articles. Yeux pédonculés, non rétractiles. Épistôme transversal. Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs plus long que large, et profondément échancré à son bord interne et supérieur.

Test triangulaire, rétréci en avant et terminé par un rostre bifide. Serres égales, plus grandes dans les mâles, et à mains comprimées et allongées. Pattes longues, décroissant de longueur depuis la première paire, et ayant le métatarse dilaté. Queue de sept tablettes dans les deux sexes.

La bouche de ce crustacé est composée d'une lèvre supérieure, d'une languette ou lèvre inférieure, de deux mandibules très-dures et pierreuses, ayant trois tubercules saillants sur leur bord tranchant, et un palpe de trois articles inséré sur leur partie dorsale; et de cinq paires de pieds-mâchoires de formes variées. Le premier pied-mâchoire, ou celui qui se trouve immédiatement au-dessus des mandibules, est membraneux, il est composé de trois pièces principales, ciliées du côté intérieur; le second est également composé de trois pièces, mais beaucoup plus courtes; elles sont aussi membraneuses et ciliées intérieurement, et elles sont attachés à un large appendice arrondi, transparent et diversement plissé dans sa surface. Le troisième pied-mâchoire est encore membraneux, il est également composé de trois pièces, mais il est de plus accompagné d'un palpe flagelliforme long, et terminé par un filet sétacé et velu extérieurement; ce pied-mâchoire est attaché à une longue pièce membraneuse et ciliée qui se trouve placée au-dessus des branchies. Le quatrième pied-mâchoire commence à être corné, il se compose de deux tiges, une interne et l'autre externe, ce dernier est le palpe flabelliforme, il est beaucoup plus long que la tige interne, et terminé par un filet sétacé. La tige interne est composée de six articles, dont le troisième est le plus grand; les trois suivants

¹ D'ἔρπος, large, et Πόδος, Πεδός, pied.

sont presque égaux entre eux, et le dernier est terminé par des épines aiguës et de longs poils. Enfin les cinquièmes pieds-mâchoires, ou ceux que l'on nomme pieds-mâchoires extérieurs, sont également composés de deux tiges, l'intérieure est de six articles dont le premier est très-court, soudé avec le second qui est très-grand, deux fois plus long que large, avec son bord interne prolongé vers le haut, et arrondi. Le troisième article est un peu plus long que large, rétréci à sa base, aussi large que le précédent, et prolongé à son bord supérieur et interne qui est profondément échancré; c'est dans cette échancrure que s'insèrent les trois derniers articles qui sont beaucoup plus petits, presque cylindriques, et vont en diminuant de grosseur. Le palpe flagelliforme est plus court, son fouet est composé d'un grand nombre d'articles, et velu à l'extérieur. La cavité buccale est presque carrée, un peu plus longue que large; son bord antérieur laisse entre lui et la base des antennes un espace transversal, que M. Latreille a nommé epistome ou sur-bouche.

Les antennes sont insérées très-près l'une de l'autre et sur la même ligne. Les extérieures sont distantes entre elles et de la longueur de la moitié du corps, leur pédoncule est composé de trois articles égaux, dont le premier est soudé à la carapace, et ferme extérieurement les cavités des antennes internes; le filet de ces antennes est plus long que ce pédoncule, sétacé et composé d'un grand nombre d'articles très-courts. Les antennes internes ne sont séparées que par une lame terminée en pointe saillante en dessous du rostre, elles sont plus courtes que le pédoncule des extérieures et logées dans deux petites cavités profondes: leur pédoncule est également composé de trois articles, et elles sont terminées par deux filets dont l'un, épais à sa base et effilé à son extrémité, est composé d'un grand nombre d'articles courts, ayant de longs poils à leur partie intérieure; l'autre, beaucoup plus court, n'est composé que de sept articles presque égaux.

Les yeux sont saillants, très-gros à leur base, plus étroits dans leur milieu et renflés à l'extrémité; ils sont de longueur médiocre, et la cavité dans laquelle ils sont insérés n'est pas plus grande que leur base et parfaitement ronde, ce qui ne leur permet pas de se coucher dans cette cavité, comme cela a lieu dans les espèces à yeux rétractiles: ces yeux sont insérés sur les côtés du test, au-dessus et vers le tiers supérieur du premier article des antennes externes.

La carapace est triangulaire, deux fois plus longue que large, arrondie postérieurement, et terminée par un rostre composé de deux pointes dirigées en avant, conniventes surtout à leur extrémité et infléchies en dessous. A la base de ces deux pointes et en dessous, est une forte épine dirigée en bas et recourbée à son extrémité, c'est cette épine qui partage la cavité des antennes internes en deux parties égales. Les régions stomacale, branchiale, cordiale et hépatique sont parfaitement marquées et portent des tubercules terminés en pointe assez saillante.

Les serres du mâle sont de la longueur du corps, fortes, avec la main et les doigts un peu courbés en dedans. Celles de la femelle sont beaucoup plus courtes que le corps et plus grêles. Ces serres sont couvertes de longs poils raides sur leurs diverses arêtes internes.

Les pattes ambulatoires sont aussi plus grandes dans les mâles que dans les femelles ; elles vont en décroissant de longueur jusqu'à la dernière paire. Leur trochanter est très-court, recourbé et renflé en dessous ; la cuisse est la pièce la plus longue ; elle est parfaitement cylindrique et légèrement velue ; la jambe est plus étroite à sa base, de moitié moins longue que la cuisse. Le métatarse est presque aussi long que la cuisse, dilaté inférieurement et ayant sa plus grande largeur au delà du milieu et vers l'extrémité : cet article est bordé inférieurement de poils raides et assez longs ; il y en a aussi à la partie supérieure et interne. Le tarse ou l'ongle est grand, courbé en dedans et couvert d'un duvet court et raide ; il se replie contre le bord dilaté du métatarse et atteint presque la moitié de sa longueur ; sa pointe est très-aigüe, dure et cornée.

L'abdomen des deux sexes est composé de sept tablettes ; celui du mâle est très-étroit ; ce sont surtout les deux premières tablettes qui sont les plus étroites, la troisième est plus large, la quatrième l'est encore plus, et les suivantes vont en décroissant jusqu'à la dernière qui est arrondie à l'extrémité. Cette tablette atteint à peine la hauteur de l'insertion des serres. Celui de la femelle forme un ovale presque rond et très-court ; ses trois dernières tablettes sont les plus longues, et la dernière atteint la base des pieds-mâchoires. Cette queue couvre tout le plastron et touche dans son contour la base des hanches de toutes les pattes.

La seule espèce que nous connaissions, et qui nous a servi à établir ce genre, a été rapportée des îles Malouines par MM. Lesson et Garnot. En la dédiant au plus célèbre entomologiste de notre époque, nous ne faisons que remplir un devoir bien doux, puisqu'il nous donne l'occasion de montrer publiquement toute la reconnaissance que nous devons au savant qui a bien voulu guider nos premiers pas dans l'étude de la science à laquelle il a fait faire de si grands progrès.

EURYPODE DE LATREILLE. *Eurypodius Latreillii*. GUÉR.

E. testâ triangulari, tuberculatâ, villosâ, spinis duobus utrinque subter oculos ; rostro bifido ; manibus elongatis, compressis ; pedibus elongatis, articulo quinto dilatato ciliato.

Ce crustacé est long de plus de trois pouces ; sa plus grande largeur, qui est vers la partie postérieure de la carapace, est de près de deux pouces. Sa carapace est velue, les poils sont crochus à leur extrémité, raides, et très-rapprochés entre eux ; c'est à ces poils crochus que s'attachent des matières étrangères qui couvrent le corps de ces crustacés. Les bords de la carapace sont sinueux ; on voit surtout de chaque côté, et en dessous des fossettes oculaires, deux épines courtes, courbées, et dont la postérieure a sa pointe dirigée en avant et vers les yeux. Les cavités oculaires n'ont point de fissure à leur pourtour. Le rostre forme à peu près le cinquième de la longueur de tout le corps. Les pattes sont velues, le métatarse et le tarse surtout sont couverts d'un duvet

très-serré qui les rend veloutés. Dans l'état frais, ce crustacé doit être d'une couleur brune verdâtre; dans l'alcool, il prend une teinte fauve-jaunâtre, approchant de la couleur cannelle. C'est sous cette couleur que nous l'avons représenté.

EXPLICATION DES FIGURES.

- Fig. 1. L'Eurypode de Latreille, réduit.
 2. Partie antérieure de la carapace, vue en dessous, pour montrer l'ensemble extérieur de la bouche et l'insertion des antennes et des yeux.
 3. Plastron du mâle pour montrer l'abdomen composé de sept tablettes.
 4. *Idem* chez la femelle.
 5. Antenne interne grossie.
 6. Pied-mâchoire extérieur ou de la cinquième paire grossie.
 7. Pied-mâchoire de la deuxième paire.
 8. *Idem* de la première paire.
 9. Mâchoire de la seconde paire.
 10. *Idem* de la première paire.
 11. Mandibule avec son palpe de trois articles.

Genre CAPHYRE. *Caphyra*¹. GUÉR.

Quoique la tribu des Notopodes ne contienne encore que peu de genres, on a été obligé, depuis la publication de la dernière édition du Règne animal, d'y apporter de grands changements en en retirant les Homoles et les Ranines, et en y introduisant deux nouveaux genres dont l'un est détaché des Dorippes de Fabricius, et l'autre formé avec un crustacé entièrement neuf pour la science.

C'est à M. Roux de Marseille que l'on doit l'établissement de ces deux coupes génériques; il ne s'est pas laissé emporter par le désir de faire des genres à tout prix, comme on le fait malheureusement trop souvent dans des pays voisins, il a employé, pour les siens, des caractères positifs et, comme il le dit fort bien, d'une importance beaucoup plus grande que ceux que l'on emploie actuellement dans la formation des genres. La découverte d'un très-petit crustacé, rapporté de la Nouvelle-Irlande par les naturalistes de l'expédition autour du Monde de M. le capitaine Duperrey, nous forçant d'introduire encore un genre dans la tribu des Notopodes, nous avons été obligé de revoir les caractères de tous ceux qui la composent pour faire entrer le nôtre à sa place naturelle et près de ceux qu'il doit avoisiner. Nous avons suivi la méthode de M. Latreille, présentée tout récemment dans le premier volume de son cours d'Entomologie, et c'est l'arrangement adopté par ce célèbre entomologiste que nous reproduisons ici; les modifications que nous y apportons ne consistent que dans le changement de place des genres *Ethuse* et *Cymopolie*. Nous avons cru devoir employer la forme de tableau

¹ *Caphyra*, fille de l'Océan.

pour présenter nos divisions, et faire mieux ressortir la différence et les affinités qui existent entre les genres qui nous occupent; c'est du reste une méthode généralement employée, et que l'on peut considérer comme le juste milieu entre les figures et les descriptions.

6^e tribu. Notopodes, *Notopoda*. Latreille, cours d'Entomologie, 1831.

I. Test orbiculaire ou ovoïde, globuleux.

a. Les quatre derniers pieds insérés sur le dos; corps globuleux orbiculaire.

Genre DROMIE, *Dromia*. Fabr.

b. Les deux derniers pieds seuls insérés sur le dos; corps un peu aplati, ovoïde, évasé presque en forme de cœur renversé, et tronqué postérieurement.

Genre DINOMÈNE, *Dynomene*. Latr.

II. Test presque carré, un peu plus étroit à sa partie antérieure, aplati en dessus.

a. Les deux derniers pieds seuls insérés sur le dos.

Genre CYMOPOLIE, *Cymopolia*. Roux.

b. Les quatre derniers pieds insérés sur le dos.

1. Tous les pieds semblables.

Genre CAPHYRA, *Caphyra*. Guer.

2. Les quatre premiers pieds beaucoup plus grands que les suivants.

a. Antennes latérales insérées au-dessus des intermédiaires. Yeux portés sur des pédicules courts.

Genre DORIPPE, *Dorippe*. Fab.

b. Antennes latérales insérées au-dessous des intermédiaires; yeux portés sur de longs pédicules.

Genre ÉTHUSE, *Ethusa*. Roux.

On voit que notre genre ne pouvait être confondu avec aucun de ceux de Fabricius et de Roux; ses caractères génériques peuvent être exprimés ainsi :

Antennes extérieures assez courtes, sétacées, insérées au-dessus des intermédiaires, et aux angles extérieurs de la cavité buccale; leur premier article soudé au test, allongé, terminé en pointe aiguë à l'angle externe et supérieur. Le second article beaucoup moins long, ovoïde. Le suivant de même forme et de même longueur. Les autres beaucoup plus petits et allant en diminuant de largeur, vus en dessus; le second article seul dépasse le test.

Antennes internes insérées sous le chapron dans des cavités transversales: leur premier article ou celui qui reste dans ces cavités, grand, triangulaire, les deux autres de forme ordinaire. Yeux portés sur des pédoncules courts, gros, pouvant se cacher en partie dans les fossettes oculaires, insérés derrière les antennes latérales. *Pieds-mâchoires extérieures ciliés*, le deuxième article élargi, un peu avancé et arrondi à son extrémité supérieure interne. Le second presque aussi large à la base que le précédent; aussi

haut que large, tronqué obliquement à l'angle supérieur interne, et tronqué carrément en haut et derrière l'insertion des trois derniers articles. *Pinces* courtes, égales et de grandeur moyenne dans les femelles. *Pieds* semblables, diminuant un peu de longueur à partir des premiers, terminés par un crochet recourbé en dedans et velu. Les deux dernières paires relevées sur le dos. *Carapace* glabre, quadrilatère, un peu plus large que longue, un peu avancée et sinuée au bord antérieur, tronquée carrément en arrière; à régions presque effacées, très-peu convexes en dessus. *Abdomen* replié, lisse, composé de sept feuillets dans les femelles. Nous ne savons rien sur les mœurs de ces crustacés.

CAPHYRE DE ROUX. *Caphyra Rouxii*. GUER.

C. testá glabrusculá, virescente luteá, utrinquè tridentatá, fronte prominulá, sinuosá. Chelis spinosis, pedibus apice ciliatis.

Ce crustacé est très-petit; sa longueur, y compris les premiers segments de la queue qui débordent le corps avant de se courber, est de six millimètres. La carapace n'a que quatre millimètres et demi de long sur un peu plus de cinq millimètres de large. Elle est un peu bombée en dessus, lisse, d'un vert jaunâtre; son front est avancé, un peu échancré au milieu, sinué en avant et de chaque côté de l'échancrure; on voit au-dessus de l'insertion des yeux une petite proéminence en avant de laquelle sort le troisième article des antennes latérales. Derrière cette petite dent arrondie sont les fossettes oculaires qui sont terminées en arrière par une forte dent aiguë; les côtés de la carapace sont un peu courbés, garnis de trois épines, en y comprenant celle qui termine les fossettes oculaires. Ces épines sont rapprochées, aiguës, dirigées haut; la dernière arrive à peu près au milieu de la longueur des côtés, et il part de sa base un sillon courbe qui s'avance vers le centre du bord postérieur de la carapace. Ce bord est coupé carrément, un peu sinué au milieu, et aussi large que les côtés jusqu'aux yeux. Les antennes débordent la carapace de presque la moitié de sa longueur. Les pinces sont à peu près de la longueur de tout le corps; leurs mains, en y comprenant les doigts, sont aussi longues que les deux premiers articles; le premier est triangulaire avec les deux tranches inférieures épineuses. Le suivant beaucoup plus court; le poignet allongé, un peu comprimé latéralement avec sa carène supérieure armée de trois épines aiguës, en dents de scie, et dirigées vers les doigts. Ceux-ci sont courbés, aigus et garnis en dedans de dentelures peu saillantes et arrondies; les pattes sont un peu grêles; les premières sont de la longueur du corps, les autres un peu plus courtes; leurs articles sont cylindriques, le dernier est cilié de chaque côté et terminé par un tarse du tiers de sa longueur, crochu et cilié en dedans. La queue du seul individu femelle que nous possédions est très-large, presque orbiculaire; les trois premiers segments sont plus étroits et paraissent en dessus; les autres, recourbés en dessous, sont à peu près le double plus larges que le troisième. Le dernier est triangulaire.

Nous pensons que ce petit crustacé n'atteint pas une plus grande taille, car sa queue est garnie d'œufs, ce qui annonce qu'il est adulte. Il a été trouvé à la Nouvelle-Irlande. Nous l'avons dédié à M. Roux comme un témoignage de toute notre estime.

CÉNOBITE COMPRIMÉ. *Cænobita compressa*. GUÉR.

C. testâ coriaceâ; thorace utrinque complanato, parallelogrammiformi, oculis brevibus, pedibus complanatis.

La carapace de cette espèce est entièrement cornée, mais d'une substance moins solide vers les bords des régions branchiales; la région stomacale ou le corselet est oblongue, un peu granulée, presque parallélogramme, sa plus grande largeur est une fois et demie dans sa longueur, à partir du milieu elle se rétrécit un peu en avant pour se terminer de chaque côté, et en dehors de l'insertion des yeux, par une dent un peu avancée; l'espace compris entre ces dents, ou le chaperon, est coupé droit transversalement. Le dessus de ce corselet est légèrement convexe, ses faces latérales sont coupées carrément, planes, comme comprimées. La région cordiale est rétrécie vers l'arrière, et les régions branchiales sont beaucoup plus larges que le corselet, ayant chacune un sillon profond et arqué et plusieurs autres petits sillons ramifiés postérieurement et sur les côtés. La suture qui sépare le corselet de ces régions est droite, transverse; les bords de la carapace et ses côtés ont des poils blonds assez courts et peu serrés. Les pédicules oculaires sont courts, et atteignent à peine le milieu du 4^e article des pédoncules des antennes externes; ils n'ont pas la moitié de la longueur du corselet; ils sont très-aplati latéralement; mesurés de la crête supérieure à l'inférieure, ils ont une largeur égale à la distance comprise entre l'extrémité de leur écaille basilaire et leur terminaison; ces écailles basilaires sont triangulaires, un peu échancrées extérieurement; leurs pointes se rencontrent sur la ligne médiane et forment ainsi une dent assez aiguë entre les pédicules oculaires; cette dent arrive au tiers de la longueur de ces pédicules. Les yeux sont d'un noir luisant. Les antennes latérales ont les articles de leur pédoncule comprimés latéralement; le premier est en forme de croissant, avancé en dessus, et donnant attache, par sa partie postérieure, au suivant qui est triangulaire avancé en dessous et garni de quelques poils à sa pointe inférieure; le troisième article s'insère à la base de cet article, il semble prendre attache dans une échancrure profonde laissée par les deux pointes supérieure du premier et inférieure du second, il est arrondi et dépasse à peine ces deux pointes; le 4^e article a deux fois la longueur de ces trois premiers, il est un peu courbé à la base et il donne attache à un filet articulé qui a plus de trois fois sa longueur.

Les antennes intermédiaires atteignent presque la longueur des latérales, leurs 2^e et 3^e articles sont égaux en longueur, mais le 3^e est plus mince que le précédent et terminé par deux filets articulés dont le supérieur, qui a plus de la moitié de sa lon-

gueur, est glabre, terminé un peu en massue, arrondi au bout, et dont le second ou l'inférieur est plus grêle, moitié moins long et terminé par quelques poils.

Les pattes, quand elles sont dirigées en avant, se recouvrent en partie les unes par les autres ; elles sont comprimées et présentent des parties aplaties destinées à recevoir exactement les portions des pattes qui viennent s'y appliquer. Les troisièmes pattes sont les plus longues, les pinces ensuite ; celles-ci sont presque d'égale longueur ; la gauche étant un peu plus grosse, leur face interne est coupée droit, la face externe du second article et du poignet est un peu convexe, tandis que le même côté du premier article est plat, ce qui forme une tranche fort aiguë au bord supérieur de ces pattes ; il en est de même pour le premier article des secondes pattes, mais aux troisièmes on ne voit plus ce méplat, car aucune autre patte suivante ne devant s'appliquer contre elles, elles sont restées un peu convexes. Les pinces sont garnies de très-petites épines dirigées en avant et moins visibles à mesure qu'on recule vers la base de ces pattes ; le bord supérieur et interne du poignet est garni d'une frange de poils blonds très-fins et très-serrés. Le doigt mobile a en dessus et vers le dedans des crêtes formées par des séries de petites épines rougeâtres. Le poignet de gauche est très-dilaté en dessous et postérieurement, l'autre l'est beaucoup moins. Les deux autres paires de pattes sont peu granuleuses, si ce n'est au dernier article qui porte en dessus et en dessous des séries longitudinales de petites épines rougeâtres ; leur second article a une dilatation en forme de dent placée inférieurement sur leurs tranches supérieure et inférieure, et les parties intérieures qui ne sont pas destinées à être appliquées immédiatement contre les pattes précédentes, sont garnies de poils blonds assez clair-semés. Les quatrièmes pattes sont très-courtes, cachées en partie sous les bords de la carapace ; leur extrémité dépasse à peine la suture qui sépare le corselet des autres régions ; le dernier article est fort avancé en dessous, cet appendice est arrondi, presque entièrement couvert par les granulations qui s'observent dans tous les pagures ; le crochet terminal qui forme une espèce de pince, en s'opposant à l'appendice du dessous, est plus court que lui, un peu courbé, toutes ces parties ont des poils fins, blonds et assez longs sur leurs bords ; les dernières pattes sont plus longues que les précédentes ; elles atteignent la même suture ; leur dernier article est en pince et presque entièrement couvert de granulations en dehors. L'abdomen est mou, ses fausses pattes sont longues, très-ciliées, ses trois derniers segments sont cornés, le premier transverse, arrondi en avant, le second transverse et un peu plus étroit ; ces deux segments ont un sillon assez profond au milieu. Le dernier est aussi long que large, rétréci postérieurement, ayant cette partie plus molle et ciliée sur les bords. Les appendices latéraux sont insérés sur le segment du milieu, très-inégaux, le gauche étant le plus grand.

Cette espèce remarquable a été trouvée à Payta.

PAGURE à ANTENNES COURTES. *Pagurus brevicornis*. GUÉR.

P. Thorace triangulari, pediculis oculorum eadem longitudine quam antennis medianis, antennis externis brevibus, fere longioribus quam oculis. Chelis anticè explanatis.

Cette petite espèce est remarquable par plusieurs caractères tels que la longueur des yeux, l'aplatissement de la face antérieure des pinces; la brièveté des antennes extérieures et la forme triangulaire et rétrécie en arrière du corselet. Il est blanchâtre. La région stomacale de la carapace, ou le corselet, est de forme triangulaire, ses côtés sont plus longs que le bord antérieur, son extrémité postérieure ne se termine pas tout-à-fait en pointe, elle est tronquée transversalement; le bord antérieur, ou le chaperon, est tronqué presque droit; les côtés sont coupés obliquement pour recevoir les antennes externes; on voit au milieu une petite pointe avancée, les autres régions de la carapace sont membraneuses, son bord postérieur est échancré en cœur. La base des yeux est garnie d'une petite écaille en forme de virgule très-mince; la longueur des pédicules oculaires égale la largeur de la partie antérieure du corselet; ils sont cylindriques, minces, leur épaisseur formant à peu près le cinquième de leur longueur. Les antennes antérieures sont courtes, ayant à peine deux fois la longueur des pédicules oculaires; leur premier article est très-petit, transverse, triangulaire; le second, également transverse, est dilaté extérieurement en une grosse épine velue au bout; l'épine mobile qui s'insère sur cet article est deux fois plus longue que le troisième; elle est arrondie au bout, garnie de longs poils; le second article est court, arrondi, beaucoup plus étroit; le quatrième est long, aplati, à peu près de la longueur des trois premiers réunis, son extrémité atteint presque aux trois quarts de la longueur de l'œil; le filet multiarticulé est de moitié plus long que les quatre articles basilaires pris ensemble, sa saillie au-delà des yeux est à peu près de la longueur de ceux-ci.

Les antennes intermédiaires sont de la longueur des yeux, et terminées, comme à l'ordinaire, par deux filets articulés, dont l'interne, plus long que l'externe, est renflé à sa base et garni extérieurement de longs cils.

Les pinces sont égales, très-aplaties sur le devant et garnies de poils serrés seulement sur cette face antérieure. La face postérieure est arrondie et sans poils. Elles sont garnies de petites épines aiguës, courtes, dont la pointe, qui est noire, débordé un peu les poils, les doigts sont terminés en euiller et leur pointe est d'un noir vif.

Les deux paires de pattes suivantes sont presque de la même longueur, aplaties latéralement; leur face antérieure, ou celle qui est tournée vers l'animal, est garnie de très-petites épines coniques et noires, avec des séries de poils fins et très-serrés; la face externe présente un petit sillon longitudinal garni de petits poils. Les bords de ces pattes sont tranchants et garnis de longs poils très-serrés et dirigés vers l'extrémité; le crochets ou l'ongle est noir, crochu et assez aigu. Les 4 pattes atteignent à peine

l'extrémité du premier article des pattes précédentes quand elles sont dirigées en avant, leur dernier article n'a pas son bord postérieur avancé, et ne forme pas ainsi une espèce de doigt opposable au crochet terminal, comme cela a lieu dans d'autres pagures; il est terminé par un ongle crochu, garni intérieurement de petites granulations qui correspondent à d'autres granulations placées sur l'article précédent et à sa partie extérieure. Les pattes de la 5^e paire sont assez longues, plus grêles, insérées un peu plus bas que les précédentes et sortant du dessous du bord postérieur de la carapace; leur premier article, celui qui vient après le trochanter, est le plus long de tous, les deux suivants sont presque égaux avec le dernier terminé par une pince, dont le côté extérieur des doigts et une très-petite portion du poing sont granulés. L'abdomen est membraneux, très-mou, garni de fausses pattes minces et d'une longueur égale à sa largeur; les derniers segments sont cornés, composés de trois pièces, dont la dernière est échancrée sur les côtés; les appendices latéraux sont très-inégaux, celui de gauche ayant la pièce supérieure aussi longue que les trois pièces cornées de l'abdomen prises ensemble, celui de droite étant quatre ou cinq fois plus petit. Nous ne connaissons pas la patrie de ce pagure.

GRIMOTÉE SOCIALE. *Grimotea gregaria*. LEACH.

Grimotea gregaria, Leach, Dict. sc. nat., t. XVIII, p. 50. Desm., Consid. sur la classe des crust., p. 287.

Galathea gregaria, Fabr., Ent. syst., t. II, p. 473.

PLANCHE III, fig. 1.

Cette espèce est très-remarquable par sa couleur et par le nombre immense d'individus que l'on trouve rassemblés dans certaines mers. Notre collaborateur M. Lesson l'a observée dans la rade de Callao, au Pérou, elle y était si abondante que les eaux de la mer en avaient contracté une apparence sanguinolente. Déjà Banks, dans son voyage avec le capitaine Cook, avait observé le même phénomène; suivant ce naturaliste, la mer en était tellement couverte qu'elle en paraissait rouge comme du sang.

La fig. 1. représente ce crustacé grossi.

1. *a.*, sa grandeur naturelle; 1. *b.*, partie antérieure, vue en dessous pour montrer la bouche; 1. *c.*, pied-mâchoire, extérieur grossi; 1. *d.*, mandibule grossie.

PORCELLANE VIOLETTE. *Porcellana violacea*. GUER.

P. testá orbiculatá, violaceá, complanatá, sublævi, posticè submarginatá, chelis leviter granulatis, dentibusque nullis, manibus latis, digitis rectis sine dentibus.

PLANCHE III, fig. 2.

La longueur de la carapace est égale à sa largeur ; elle est aplatie, presque lisse, ou n'ayant que de fines et courtes stries transversales plus marquées sur les côtés, de forme arrondie, légèrement échanerée en arrière, terminée en avant par un rostre court, abaissé, et arrondi au bout. Les fossettes oculaires sont peu profondes ; les yeux sont courts, saillants : Les antennes extérieures sont plus longues que le corps, composées à leur base de trois articles, dont le premier court, plus gros que les autres et dépassant à peine les bords du test ; le second deux fois plus long, plus étroit et un peu courbé, et le troisième très-court, en forme de nœud : le filet terminal est allongé, multiarticulé et velu. Les pinces sont presque égales, aplaties, à mains très-larges, très-finement granulées. Les doigts ne présentent aucune dents en dedans. Les pattes sont courtes, aplaties, lisses, leurs trois derniers articles seulement sont velus. Les ongles des tarsi sont assez visibles, un peu crochus. Les pattes postérieures sont petites et repliées sous les bords postérieurs du test ; elles sont très-velues au bout.

La couleur de cette porcellane, dans l'alcool, est d'un rougeâtre tirant sur le jaune ; une note et un dessin pris par M. Lesson sur les lieux et d'après l'animal vivant, nous font connaître que sa couleur était d'un violet éclatant à reflets d'un beau bleu d'azur. Cette espèce est excessivement commune sur les rochers de la presqu'île de Talcahuana au Chili ; les plus gros individus ont près de deux décimètres et demi de longueur.

PÉNÉE SÉTIFÈRE. *Penæus setiferus*. GUER.

Manibus nullis, pedibus utrinquè sex didactylis, antennis longissimis. Linn.

Cancer setiferus, Linn., Syst. nat., t. II, p. 1054, n° 78.

Astacus fluviatilis americanus, Seba, Thesaur., t. III, p. 41, t. 17. f. 2.

Astacus setiferus, Encycl., art. *Ecrevisse*, p. 343.

Palæmon sulcatus, Latr., expl. des pl. de l'Encycl., p. 3, pl. 291, fig. 2.

Il est évident que l'espèce décrite par Linné et figurée par Séba appartient au genre Pénée, et cette conviction est d'autant plus grande chez nous, que nous voyons M. La-

treille du même avis, puisqu'il a rapporté (à tort pour l'espèce) la figure 2, pl. 291, de l'atlas de l'Encycl., qui est copiée de Séba, au genre Pénée en la rapportant au *palæmon sulcatus* qui est de ce genre. Nous ne pensons pas qu'on doive, comme l'a fait M. Latreille, considérer cette figure comme appartenant à un *Penæus sulcatus*; car il n'y a aucune trace de sillons sur le dos, et il est probable que le dessinateur n'aurait pas été plus avare de ces sillons qu'il ne l'a été des pattes et surtout des pattes caudales qu'il met au nombre de six. D'ailleurs l'habitat de Linné s'oppose à ce qu'on range son espèce avec le *sulcatus*, puisqu'il dit que son *C. setiferus* vient des Indes; et quoique l'on ne doive pas ajouter beaucoup de foi aux habitats de Séba, il est cependant probable que son espèce n'était pas d'Europe. Olivier (art. Palæmon, tom. VIII, p. 660, Encyclopédie) cite la figure de Herbst, pl. 34, fig. 3, sous son *palæmon setiferus*, n° 4. Il cite aussi en synonymie la figure de Séba, pl. 17, f. 2, et ne fait en cela qu'imiter Herbst qui a rapporté son espèce à celle de Linné et de Séba.

L'espèce de Séba ne peut être confondue avec la figure de Herbst; car dans cette dernière les filets des antennes intermédiaires sont aussi longs que le pédoncule, ce qui la range dans la seconde division de Latreille (article Pénée, Encyclopédie), tandis que l'espèce de Séba, ayant les filets des antennes intermédiaires très-courts, irait se ranger dans la première division de Latreille.

La description du *Penæus mondon* de Fabricius, Supplément à l'entomologie systématique, page 408, convient parfaitement à l'espèce figurée par Herbst, et nous n'hésitons pas à y rapporter cette figure.

L'individu que nous considérons comme le *C. setiferus* de Linné est long de près de six pouces. Le thorax est beaucoup plus large en arrière, il ne présente pas de sillon creusé dans son milieu, mais on voit un peu avant son bord postérieur, commencer une crête arrondie peu élevée d'abord, et qui va en augmentant pour former plus loin une carène aigüe, très-élevée et terminée par un rostre long, un peu relevé à sa pointe, armé de neuf dents en dessus et d'une seule en dessous. La partie du rostre qui déborde le thorax forme à peu près les deux tiers de sa longueur; l'épine du dessous est placée vers la pointe à peu près au tiers de sa longueur; les neuf du dessus commencent au tiers antérieur du thorax, et vont en se rapprochant jusqu'à la dernière qui se termine un peu en arrière de l'endroit du dessous où est située l'unique épine inférieure: l'intervalle des dentelures de dessus est cilié, il n'y a que la base du rostre qui ait des cils en dessous. Les bords antérieurs du thorax sont armés de deux dents très-petites, une à l'angle extérieur et au-dessous des yeux, se prolongeant en arête jusqu'à la seconde, qui est placée un peu en arrière, plus bas et à quelque distance du bord; de cette dernière il part un sillon qui descend en arrière et se prolonge en avant, le long de la petite arête envoyée par l'épine du dessous des yeux; un autre sillon aussi court et allant se terminer insensiblement, part également de cette épine intérieure et remonte un peu vers la carène.

Les yeux sont grands, très-globuleux; les pédoncules des antennes internes sont épais à leur base, triangulaires, creusés au milieu pour recevoir les yeux, et n'atteignant pas la longueur du rostre; les deux filets antennaires sont beaucoup plus courts que leur

pédoncule, inégaux, l'externe étant le plus long. Celui-ci est aplati à la base et se rétrécit brusquement pour devenir cylindrique aux deux tiers de sa longueur. L'extérieur est aplati dans presque toute sa longueur. En avant des yeux et au côté interne du pédoncule des antennes supérieures, on observe de chaque côté une lame ciliée, plus étroite à sa base, arrondie en spatule au bout, et dépassant à peine la longueur des yeux. Les écailles des antennes externes sont un peu plus longues que le rostre; elles sont très-ciliées intérieurement, et leur bord externe offre près de l'extrémité une petite dent. Le filet de ces antennes a plus de deux fois la longueur de l'animal.

Les pieds-mâchoires extérieurs, accompagnés de leur grand flagre en penné, sont longs; leur extrémité, terminée en pointe, atteint la moitié de la longueur des écailles des antennes externes. Les trois paires de pieds en pince vont en augmentant de longueur de la première à la troisième; la quatrième et la cinquième paires sont plus courtes que la troisième, elles sont terminées par une pointe un peu aplatie et carénée au milieu; la dernière est plus longue que la précédente.

Les anneaux de l'abdomen sont de forme ordinaire, fortement ciliés sur leurs bords; le quatrième est plus comprimé sur les côtés que les précédents, il a sur son milieu une carène peu élevée qui commence à son tiers antérieur; le cinquième est un peu plus comprimé, il a une carène qui parcourt toute la longueur de son dos; le dernier, presque aussi long que les deux précédents, a une carène beaucoup plus aiguë parcourant aussi toute son étendue dorsale, et se terminant en arrière par une petite pointe courbée en bas. Le feuillet supérieur est de la longueur de ce dernier anneau; il est terminé en pointe aiguë, cilié, mais sans aucune dentelure sur les bords, et il est marqué d'un sillon longitudinal profond et élargi au milieu. Les feuillets latéraux sont plus longs, les extérieurs surtout; ils sont ciliés à l'intérieur et ne présentent aucunes dentelures à leurs bords externes.

Ce pécée diffère du *monodon* de Fabr. par ses antennes supérieures qui ont les filets beaucoup moins longs que le pédoncule, et par le rostre qui n'a pas *trois dents en dessous*.

Il diffère du *P. monoceros* Fabr. parce qu'il a une dent sous le rostre, tandis que celui-là a le rostre sans dents en dessous. Enfin il diffère du *planicornis* parce que ses antennes supérieures sont de forme ordinaire, tandis qu'elles sont comprimées dans celui de Fabr. Le pécée cannelé, Pal. *canaliculatus* d'Oliv. Encycl. p. 660, qui se trouve dans la mer des Indes, ressemble beaucoup au nôtre; mais il en diffère par les dents des côtés antérieurs du corselet; dans le nôtre il n'y a qu'une très-petite dent au-dessous et à l'angle extérieur des yeux, tandis qu'Olivier en mentionne une fort grande à cet endroit; la petite dent placée à peu de distance du rostre dans le *P. canaliculatus*, n'existe pas chez le nôtre. Enfin dans le *P.* d'Olivier, le feuillet supérieur et intérieur de la queue est un peu épineux sur les côtés, tandis que dans le nôtre il est tout à fait sans épines.

Notre individu a été trouvé à la Nouvelle-Irlande.

Couleur jaunâtre dans l'alcool.

PÉNÉE VELU. *Penæus villosus*. GUÉR.

P. rostro porrecto, suprâ octo dentato, subtùs lævi, thorace lævi, piloso, tribus spinis utrinquè et anticè armato, abdomine piloso, segmentis tribus ultimis carinatis, pedibus posterioribus articulo tertio basin emarginato.

Penæus villosus, Guér., Iconogr. du règne animal, crustacés, pl. XX, fig. 1.

Le rostre atteint à peine la longueur des écailles antennaires; il est étroit, presque droit, armé de huit dents en dessus et inerme en dessous. Les côtés antérieurs du thorax sont armés de trois épines très-petites : la première sous le rostre, devant les yeux; la seconde, un peu plus forte, placée plus bas et au bord antérieur, au-dessus de l'insertion des antennes latérales; et la troisième placée en arrière, presque sur la même ligne que la précédente, et communiquant avec elle par un sillon peu profond; ce même sillon se prolonge un peu en arrière en se dirigeant en haut, il est aussi marqué vers le bas et forme une ligne courbe dirigée vers la partie antérieure. Tout le corps de ce pénéé est garni d'un duvet fin et serré qui a disparu sur les parties saillantes, mais qui s'observe très-bien dans les plus légers enfoncements de la carapace et de l'abdomen. Les antennes externes sont très-longues; l'extrémité de leurs écailles ne dépasse pas la pointe du rostre. Le pédoncule des antennes intermédiaires arrive aussi à la même longueur, et les deux filets inégaux qui le terminent sont un peu plus courts que ce pédoncule. L'abdomen est comprimé, ses trois derniers anneaux le sont plus que les autres, ils portent une carène aiguë et dorsale. L'écaille intermédiaire de la nageoire caudale est aiguë; elle a sur son milieu un sillon profond, ses bords sont ciliés, et elle est légèrement velue sur les côtés; les écailles latérales sont velues, beaucoup plus longues, surtout les extérieures; elles sont ciliées à leurs bords internes. Les pattes sont de forme ordinaire, il n'y a que les dernières qui offrent une particularité remarquable; leur troisième article présente, à sa base et en arrière, une échancrure assez profonde.

De la Nouvelle-Irlande.

PALÉMON ORNÉ. *Palæmon ornatus*. OLIV.

Palæmon ornatus, Oliv., Encycl., insectes, t. VIII, p. 660, n° 5.

Nos individus varient un peu de taille, mais ils se rapportent bien à la description d'Olivier; cependant aucun ne nous a présenté 9 dentelures en dessus, ni 4 en dessous du rostre; à l'égard du nombre des dents du rostre, nous trouvons un individu qui en a seulement 6 en dessus et 2 en dessous; un autre en a 8 en dessus et 2 en dessous; enfin un troisième en a 8 en dessus et 3 en dessous; nous pensons que toutes ces variations ne doivent pas constituer des espèces distinctes, tout au plus pourrait-on en faire une

pour le troisième individu où les feuillets des antennes intermédiaires dépassent notablement l'extrémité du rostre, ce qui n'a pas lieu dans les précédents.

Ces Palémons viennent de Waigiou.

PALÉMON AUSTRAL. *Palæmon australis*. GUÉR.

P. rostro ferè eâdem longitudine quam testâ, subascendente, suprâ duodecim dentato, spinis lateralibus thoracis per seriem ordine digestis.

Il est long de près de six décimètres, depuis le bout du rostre jusqu'à l'extrémité de la queue; son rostre a presque la longueur de la carapace; il est un peu relevé en avant, armé de douze dents distribuées à des distances presque égales dans toute sa longueur et en dessus, et en ayant quatre en dessous. Son thorax est lisse, arrondi, sans carènes ni sillons; le bord antérieur est armé d'une épine aiguë, dirigée en avant; on en aperçoit une autre en arrière de celle-là, placée sur la même ligne, et non plus bas, comme chez les espèces européennes. Les filets des antennes sont très-longs, minces; l'écaille des antennes externes est plus courte que le rostre et n'atteint qu'à la hauteur de sa quatrième dent du dessous. L'abdomen est lisse; ses derniers segments n'ont pas de sillon en dessus. Les lames caudales sont plus longues que l'intermédiaire, ciliées au bord. Les pattes sont toutes grêles, de forme ordinaire.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Taïti.

HIPPOLYTE DE LEACH. *Hippolyte Leachii*. GUÉR.

H. rostro lato, ascendente, apice truncato et emarginato, utrinque sex-dentato, margine antico thoracis spinato subter oculos. Thorace lævi, abdomine gibboso, laminâ medianâ caudæ apice trispinosâ, manibus chelarum elongatis.

Cette petite espèce n'a pas plus de trois décimètres de longueur, la queue étendue, son corselet est court, épais, arrondi en dessus, fortement échancré en arrière. Le rostre est à peu près de sa longueur, courbé, relevé en avant; il a en dessus six dents aiguës, dont les quatre premières sont placées sur le dos; la quatrième arrivant au-dessus des fossettes oculaires; les deux autres sont plus petites, placées sur la partie saillante du rostre, à une assez grande distance l'une de l'autre; la dernière très-près du bout. L'extrémité du rostre est tronquée et échancrée; le dessous est très-large à la base, garni de six dents très-fortes, courbes, dirigées en avant, dont les quatre premières sont plus rapprochées et plus fortes. Les yeux sont assez gros, saillants. Le premier article des antennes intermédiaires est armé d'une épine simple et assez aiguë. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leur troisième article plus de quatre fois plus long que le second, mince, terminé en pointe et ayant trois petites épines au côté interne de son extrémité. Les premières pinces sont courtes, n'atteignant pas l'extrémité des lames

antennaires; leur main est cylindrique, allongée, sa longueur est plus du double de celle des doigts. Les pinces suivantes sont presque deux fois plus longues; avec leur dernière pièce de la longueur des précédentes, composée de six ou sept petits articles. Les autres pattes sont de forme ordinaire. L'abdomen est épais, court, bossu et lisse. Les feuillets latéraux sont de forme ordinaire, ainsi que l'intermédiaire qui est terminé par trois petites épines et qui en porte quatre sur le dos.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Strong ou Oualan; elle diffère des trois espèces d'Europe appartenant à la même division, par le rostre et par la forme des mains.

ALPHÉE DE LOTTIN. *Alpheus Lottinii*. GUÉR.

A. thorace eadem longitudine quam abdomine, chelâ lævâ maximâ, lævi, digitis simplicibus, pedibus cylindræis, exilibus, spinâ supra oculos, margine anteriori thoracis super oculos porrecto.

PLANCHE III, fig. 3.

Il est long de près de trois centimètres, sa carapace forme la moitié de cette longueur; elle est lisse, très-échancrée en arrière, terminée en avant par un petit rostre, court et courbé en bas. Ses yeux ne sont pas saillants, ils semblent placés dans l'épaisseur du test et ne se voient que par transparence; il y a au-dessus d'eux une petite épine dirigée en avant. La main de droite a le poignet allongé, cylindrique. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leurs deux derniers articles aussi larges que le précédent; ils sont ensemble de la longueur du premier, et le second est de moitié plus court que le troisième. Le pédoncule des antennes extérieures est à peine de la longueur des écailles latérales de ces antennes, ce qui établit une différence entre cette espèce et celle d'Égypte, qui est figurée pl. 9, fig. 4, et dans laquelle ce pédoncule dépasse notablement l'extrémité des lames externes. L'abdomen est très-comprimé sur les côtés en arrière; les lames natatoires latérales sont grandes, de forme ordinaire, et l'intermédiaire est oblongue, tronquée au bout, armée de chaque côté de deux petites épines; elle est presque deux fois plus longue que large, tandis que cette lame est à peine plus longue que large, dans l'espèce citée plus haut. Les pattes sont assez longues, sans épines et à articles cylindriques. Cette espèce a été trouvée à la Nouvelle-Irlande. Sa couleur est d'un jaune verdâtre dans l'alcool.

ALPHÉE LISSE. *Alpheus lævigatus*. GUÉR.

A. thorace breviori quam abdomine, pedibus cylindræis, exilibus, spinis supra oculos nullis.

Cet individu, auquel il manque les pinces, est long de près de quatre centimètres; sa carapace est beaucoup plus courte que l'abdomen, peu échancrée en arrière, ayant

un très-petit rostre en avant et point d'épine au-devant des yeux. Le pédoncule des antennes extérieures n'est pas plus long que leurs lames latérales ; les pieds-mâchoires extérieurs sont allongés, leurs deux derniers articles sont aussi longs que le précédent ; le second est de plus de moitié plus court que le suivant. La lame intermédiaire de la nageoire est arrondie en arrière, sans épines latérales et simplement ciliée ; elle est à peu près deux fois plus longue que large. Les lames latérales sont de forme ordinaire. Les pattes sont allongées, à articles cylindriques et sans épines. La couleur de cette espèce est jaunâtre dans l'alkool. Elle a été trouvée sur les côtes de l'île de Timor.

En terminant la description des salicoques du voyage, nous devons consigner quelques observations que nous avons été à même de faire en travaillant ces crustacés comparativement avec d'autres espèces qui n'appartenaient pas à la même expédition.

Nous avons reconnu que beaucoup de genres chez lesquels on croyait que les antennes internes n'ont que deux filets, en ont réellement trois. Les deux filets internes, inégaux en longueur, sont soudés ensemble jusqu'à l'extrémité chez quelques-uns, tels que les pandales, etc. ; dans d'autres, comme les alphées, hippolytes, pontonies, etc., ces filets quoique soudés dans toute leur longueur, ont cependant leur extrémité libre, mais seulement dans un espace très-court qui ne comprend que deux ou trois articles au plus. Nous avons donc pensé qu'il sera nécessaire de modifier les caractères généraux des divisions établies dans les salicoques, et nous sommes d'accord en cela avec notre célèbre maître M. Latreille à qui nous avons communiqué nos observations à ce sujet. Voilà l'ébauche des divisions qu'on pourrait établir :

1. Antennes intermédiaires de trois filets libres.

g. Palémon, lysmate, athanas, etc.

2. Antennes intermédiaires ayant trois filets dont deux inégaux, soudés ensemble jusqu'à leur extrémité, ou ne laissant qu'un très-petit espace libre.

g. Alphée, hippolyte, pontonie, etc.

3. Antennes n'ayant que deux filets, tous deux libres.

g. Pénée, etc.

Nous aurions pu faire sur ces bases une nouvelle classification pour les salicoques, mais sachant que M. Edwards s'occupe de ce travail, nous nous en sommes abstenu, et n'avons voulu que consigner une observation qui pourra devenir utile par la suite.

SQUILLE DE CERISY. *Squilla Cerisii*. ROUX.

S. clypeo anteriori trispinoso, corpore suprà, segmentis duobus ultimis exceptis, lævi, spinis duabus mobilibus posticè terminato.

Squilla Crisii, Roux, Crust. de la Méditerr., pl. V.

PLANCHE IV, fig. 1.

Nous avons d'abord considéré la squille dont nous donnons la description, comme appartenant à une espèce distincte de celle que M. Roux décrit sous le nom de *squilla Cerisii*, et nous nous étions fondé, pour la distinguer de cette dernière, sur la présence des deux épines mobiles qui terminent la queue au milieu, et dont M. Roux ne parle pas dans sa description ; mais ayant reçu depuis la *squilla Cerisii* de Sicile, nous avons reconnu que les épines mobiles avaient échappé à l'observation de M. Roux, mais qu'elles existent évidemment, et que l'on ne peut la séparer de celle que nous avons nommée *Squilla Lessonii*. Un fait assez remarquable est l'habitat de cette espèce, qui se trouve dans les mers de la Corse, de la Sicile et de l'Amérique.

Le corps de cette belle espèce est long de cinq à onze centimètres, d'un vert jaunâtre luisant très-uniforme, à l'exception des deux derniers anneaux. La pièce recouvrant le support des antennes et des yeux, ou le bouclier antérieur, est de forme triangulaire à angles latéraux tronqués, et terminée en avant par une épine assez longue et aiguë. Ses angles latéraux ont aussi une petite épine dirigée de chaque côté. Le bouclier céphalique, celui qui vient après la pièce dont nous avons parlé, est très-élargi postérieurement, arrondi, assez bombé. Tous les segments thoraciques et abdominaux ont leurs bords arrondis, ils sont lisses sur toute leur surface. Le pénultième article abdominal porte six épines partant chacune d'une petite élévation ; les deux latérales internes sont plus petites et plus hautes. Le dernier segment porte en dessus onze lignes élevées, et son contour est muni de six épines, dont les deux intermédiaires et postérieures sont en forme de stylets mobiles et coniques. On voit une petite épine entre les pointes latérales, et un tubercule à la base externe de celles du milieu. Les griffes ont trois dents, dont les deux inférieures plus courtes que la supérieure. Les yeux sont transversaux comme dans la squille mante et les autres espèces de la même division.

Cette squille, quoique très-voisine de la *stylifera* de Lamarck, s'en éloigne par la forme de la pièce qui recouvre la base des yeux et la base des antennes. Les yeux sont semblables à ceux des autres squilles, tandis que dans la stylifère ils sont droits, arrondis en avant et non transverses. Le dernier segment de la queue est aussi bien différent. M. Lesson l'a trouvée à Payta.

ÉRICHTHE. *Erichthus*. LATR. *Smerdis*. Leach.

Ce genre, établi d'abord par Latreille et Lamarck, et ensuite par Leach, sous le nom de *Smerdis*, ne se composait, jusqu'à présent, que de quatre espèces; les voyageurs en ont rapporté un bien plus grand nombre, et les recherches de MM. Quoy et Gaymard, Garnot et Lesson, D'Urville, Dussumier, Reynaud et Leschenault, ont porté ce nombre à plus de douze; nous en préparons une monographie qui sera bientôt terminée, et nous allons présenter ici provisoirement le tableau des divisions principales que nous avons établies dans ce genre curieux.

I. Corps linéaire, bouclier au moins deux fois plus long que large, abdomen allongé, souvent plus long que le bouclier et jamais plus court.

a. Corps cylindrique. *Erichthus narwal*, *cylindricus* et *Rouxii* Guér.

b. Corps aplati. *Erichthus Latreillii*. Guér.

II. Corps court, bouclier presque aussi large que long, abdomen court, jamais plus long que le bouclier.

Erichthus spinosus, *longispinus*, *globulosus*, *Dussumierii* Guér. et *Erichthus armatus*, Leach. *brevicens* Latr. *Vitreus* Fab. et *vulgaris* Leach.

ÉRICHTHE NARWAL. *Erichthus narwal*. GUÉR.

E. Scuto antice trispinato; lateribus brevissimis, mediana longiori medio scuto fere æquali. Spinis posterioribus eadem longitudine. Ultimo abdominis segmento longitudine quam latitudine majori, postice subangustato, et utrinque tribus spinis postice longioribus.

PLANCHE IV, fig. 2, 3, 4.

Il est long de près de trois centimètres; son corps est allongé, aplati; son bouclier est étroit, avec les bords latéraux repliés en dessous, et sans épine au milieu: la largeur de ce bouclier est presque trois fois dans sa longueur, en n'y comprenant pas les épines; il est armé, en avant et de chaque côté, d'une épine courte; mais son bord antérieur se prolonge au milieu en une grande épine droite, presque aussi longue que ce bouclier et armée en dessous et à la base de trois petites dents aiguës. Les bords postérieurs sont également terminés chacun par deux épines, dont l'inférieure très-petite et la supérieure très-grande, mais un peu moins longue que celle qui est en avant. Les poignets des pinces sont allongés avec le crochet terminal de la même longueur et peu recourbé. Les segments de l'abdomen sont terminés postérieurement en pointe aiguë, l'avant-dernier présente au milieu deux petites dents. Le dernier segment est un peu plus long que large, armé de trois épines placées de chaque côté, dirigées en arrière, et dont les

postérieures sont très-grandes. Les appendices natatoires de ce segment sont au moins de sa longueur.

Cette belle espèce a été trouvée dans les mers de la Nouvelle-Guinée.

ÉRICHTHE DE LATREILLE. *Erichthus Latreilli*. GUÉR.

E. scuto apice antico trispinato; lateribus spinis brevioribus, mediana medio scuto æquali; spinis posterioribus anteriori minoribus. Ultimo segmento abdominis quadrato, tribus utrinque spinis brevissimis.

PLANCHE IV, fig. 5, 6, 7.

Cette espèce atteint environ deux centimètres et demi de longueur; son corps est allongé, cylindrique; son bouclier est juste deux fois plus long que large, replié sur les côtés avec les bords antérieurs latéraux de ces replis échancrés à partir du milieu; les épines latérales de son extrémité antérieure sont très-courtes, le rostre ou l'épine intermédiaire, quoique longue, n'a que la moitié de la longueur du bouclier: les bords postérieurs sont armés chacun de deux épines dirigées en arrière, l'inférieure est très-courte, la supérieure la plus grande, est d'une longueur à peu près égale au tiers de celle du bouclier. Les poignets des pinces sont moins allongés que dans l'espèce précédente, le doigt terminal est de la même longueur et peu courbé. Les segments de l'abdomen sont arrondis aux bords postérieurs, l'avant-dernier est plus étroit, et présente au milieu deux petites dents. Le dernier segment est un peu moins long que large, garni de chaque côté de trois épines petites, dont les postérieures sont un peu plus fortes; son bord postérieur est tronqué transversalement; les lames natatoires de ce segment sont courtes, et atteignent à peine aux deux tiers de sa longueur.

Cette espèce a été trouvée dans la mer qui baigne l'île de Timor et les îles voisines.

ALIME TÉTRACANTHURE. *Alima tetracanthura*, LATR.

A. scuto postice elato; tribus antico apice spinis; mediana majori, spina acuta in utroque angulo posteriori. Cauda ad apicem elata, ultimo segmento tam lato quam longo. Postice quadridentato et utrinque leviter granulato.

PLANCHE IV, fig. 8 à 13.

Cette espèce, qui est la plus grande connue jusqu'à présent, est longue de près de cinq centimètres, depuis le bout du rostre jusqu'à l'extrémité de sa queue; sa plus grande largeur est d'un centimètre. Son test est oblong, plus étroit en avant, ayant la plus grande largeur vers le tiers postérieur, et se rétrécissant un peu ensuite; sa largeur est presque deux fois dans sa longueur. Son bord antérieur est terminé par trois épines aiguës, dont l'intermédiaire est la plus grande; elle a presque la longueur du pédoncule des antennes intermédiaires. Les deux épines latérales sont un peu divergentes et atteignent à peine la hauteur de l'insertion des yeux. Les bords du test sont penchés en toit de

chaque côté, et l'on voit en dessous de petites épines courtes; ses angles postérieurs sont armés chacun d'une épine un peu moins longue que le rostre, et le bord est profondément échancré; on observe au-dessus de cette échancrure une saillie peu élevée au sommet de laquelle est une petite épine, dirigée en arrière. Les yeux sont très-saillants, globuleux, portés sur un pédoncule qui ne paraît composé que d'un article. Les antennes externes sont insérées au-dessous et plus bas que les internes, elles sont composées d'une lame extérieure, ovale, allongée; portées sur un pédoncule de deux articles, et d'un filet articulé, inséré sur le premier article, moins long que la lame externe, et n'atteignant qu'aux deux tiers de sa longueur. Les antennes internes ont leur pédoncule plus long que le rostre, composé de trois articles, dont le premier est le plus grand, et les deux autres égaux; le dernier est terminé par trois filets inégaux. Les pinces sont grandes, épaisses; leur poignet, ou l'article sur lequel vient s'appuyer la griffe, est armé à sa base de trois épines dont une impaire et plus grande, et deux plus haut, placées sur la même ligne. Ce poignet s'élargit après ces épines, et sa largeur est un peu plus de trois fois dans sa longueur; le crochet terminal est moins long, un peu renflé au milieu, terminé en pointe courbée en dedans; cette pointe atteint, quand le doigt est plié, les deux épines placées au bord interne du poignet. La queue est à peine de la longueur du test, en n'y comprenant pas le rostre, elle est terminée par un article aplati, un peu plus long que large, et armé postérieurement de six épines courtes, placées à des hauteurs différentes. Les lames natatoires qui dépendent de cet article terminal sont assez grandes, et atteignent presque la deuxième paire d'épines de cet article.

On a trouvé cette belle espèce dans la mer, près de la Nouvelle-Guinée; M. Latreille lui avait donné, dans la collection du Muséum, le nom que nous lui conservons.

PHYLLOSOME DE FREYCINET. *Phyllosoma Freycinetii*.

Antennæ exteriores fere duplici longitudine pediculorum ocularium. Clypeus anterior majori latitudine superius; in obtusa acie inferius desinens.

PLANCHE V, fig. 3.

Cette espèce remarquable est longue de trois centim. et demi, et large de dix-huit millim. Ses antennes externes ont 14 millim. de long, et dépassent les yeux de plus de la moitié de leur longueur. Le premier bouclier est plus large antérieurement, arrondi à ce point, et terminé en arrière en pointe. La bouche est située dans le milieu de la longueur du premier bouclier; elle est très-éloignée des deuxième mâchoires et des pieds-mâchoirs, et semble isolée et tout-à-fait séparée des autres pièces. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, divisés en trois lobes, dont l'intermédiaire plus long et les autres égaux, ce qui lui donne à peu près la forme d'un trèfle; l'extrémité des deuxième pieds-mâchoirs atteint à peine la bouche, tandis que, dans les espèces précédentes, elle la

dépasse toujours. La queue est presque de la longueur du second bouclier, les angles postérieurs de ses segments sont terminés en pointe aiguë, surtout ceux du dernier, et les feuillets externes de la nageoire ont une petite épine en dehors et vers l'extrémité postérieure.

Ce crustacé a été trouvé par M. Lesson dans les mers de la Nouvelle-Guinée, en août 1823.

PHYLLOSOME A LARGES CORNES. *Phyllosoma laticorne*.

Antennæ exteriores latissimæ. Corpus decolor, diaphanus.

Cancer cassideus, Der naturforcher, Cahier 17, pl. 5.

Phyllosoma laticorne, Leach. Journ. de phys.

Phyllosoma laticorne, id. Voy. de Cranch.

Phyllosoma laticorne, Latr. nouv. Dict. d'hist. nat.

Phyllosoma laticorne, id. Encycl. méthod, t. 10, p. 119, pl. 354, fig. 4.

Phyllosoma laticorne, Desm. cons. sur les crust. p. 255, pl. 44, fig. 7.

PLANCHE V, fig. 1.

Cette belle espèce, la plus grande que nous connaissions, a plus de sept centimètres de longueur; sa plus grande largeur est de cinq centimètres. Ses antennes externes ont à peine douze millimètres de long; elles sont aplaties comme le reste du corps, d'une seule pièce large en bas, se dilatant extérieurement en une pointe qui remonte vers la tige principale; celle-ci est un peu éloignée à sa base, et se termine en pointe. Les antennes internes sont de la même longueur; leur pédoncule est formé de trois articles égaux, et le terminal porte deux filets de même longueur, dont l'externe est plus épais et courbé en dehors, mouvement que suit l'interne. Les yeux dépassent de beaucoup la longueur des antennes; ils sont de forme ordinaire. Le premier bouclier est plus large en avant qu'en arrière; son bord antérieur est presque droit, et le postérieur finit en un lobe arrondi.

La bouche est très-saillante et située, comme à l'ordinaire, au tiers postérieur du premier bouclier. Les deuxièmes mâchoires sont grandes, bilobées en avant, et ayant le lobe postérieur un peu plus long que le premier. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, leur lobe antérieur est peu apparent, le médian est long, de la même largeur dans toute son étendue, et arrondi à l'extrémité; enfin le lobe postérieur est de même longueur, mais plus de deux fois plus large, et dirigé en arrière. Les deuxièmes pieds-mâchoirs sont longs, et leur extrémité dépasse la hauteur de la bouche; ils sont composés de trois articles, outre la hanche; le premier article est long, le second, le plus court de tous, et le troisième, un peu plus long, est terminé, comme à l'ordinaire, par

un crochet recourbé, opposé à de longs poils raides. Ces pieds-mâchoirs n'ont pas de fouet au premier article, comme on en a observé aux espèces précédentes; on voit seulement vers le tiers postérieur de cet article un petit appendice arrondi au bord, et qui semble articulé à sa base; c'est cette petite pièce qui semble tenir ici la place du grand flagre des précédents. Les troisièmes pieds-mâchoirs sont très-grands, et leur extrémité dépasse la hauteur des yeux. Ils sont composés de quatre articles, dont les trois premiers sont presque égaux, et le dernier beaucoup plus court; comme dans les deuxièmes pieds-mâchoirs ils sont dépourvus de flagre, et cette pièce est remplacée par un petit appendice semblable à celle que nous avons décrite plus haut. Ces quatre articulations sont munies de longs poils dans toute leur étendue, mais l'extrémité interne de l'avant-dernier, en face de l'articulation du dernier, donne attache à un groupe de 7 à 8 poils plus gros et plus courts que les autres, terminés en massue, et garnis à leur côté interne, qui est en regard avec ce dernier article, d'un rang de petites épines recourbées et raides; cette particularité, que nous n'avons pas observée aux espèces de la division à laquelle appartient l'espèce précédente, existe chez toutes celles de ce groupe.

Le second bouclier est deux fois plus large que long, profondément échancré en arrière, ce qui lui donne la forme d'un croissant renversé. Les pattes ont près de deux fois la longueur du corps; les premières sont les plus courtes, et ne dépassent pas de beaucoup les troisièmes pieds-mâchoirs. Mais les quatre autres paires sont d'égale longueur; les crochets qui les terminent sont d'inégale grandeur; ceux des premières pattes sont petits; ils sont quatre fois plus longs aux trois paires suivantes, et petits à la dernière. Toutes ces pattes sont munies d'un grand fouet partant du premier article, et nous n'avons pas observé de ces petits corps lamelliformes à la base des hanches, comme il en existe aux espèces de la division précédente.

La queue est large à sa base, et va en diminuant vers l'extrémité; son premier segment est deux fois plus long que les suivants. Ils sont tous transversaux, dilatés en pointe arrondie à leurs angles postérieurs. Les quatre premiers donnent attache à deux lames natatoires qui semblent formées d'une seule pièce divisée en deux lobes à l'extrémité, et dont le lobe interne a une petite échancrure en dehors. La lame intermédiaire de sa nageoire terminale est presque carrée, un peu plus large en haut et légèrement échancrée en arrière, les lames latérales sont conformées comme à l'ordinaire.

Ce bel individu a été trouvé par M. Lesson dans les mers de la Nouvelle-Guinée, le 3 septembre 1823. Leach l'a reçu de mers d'Afrique.

PHYLLOSOME PONCTUÉ. *Phyllosoma punctata*.

Antennæ exteriores angustissimæ. Corpus diaphanum, rubro cribroque punctatum.

Phyllosoma punctata, Lesson. Journal manuscrit de son Voyage.

PLANCHE V, fig. 2.

Nous ne connaissons cette espèce que par le dessin que M. Lesson en a fait en mer ; elle a trois centimètres de long ; son bouclier antérieur est large de 12 millim., et ce qui n'a été observé dans aucune de nos espèces, le bouclier postérieur est beaucoup plus large, ayant au moins deux centim. dans sa plus grande largeur. Il ne paraît pas échancré postérieurement, et la queue est petite. Le premier est oblong, presque aussi large en avant qu'en arrière ; le second est ovale transverse. Les yeux paraissent avoir leur pédicule aussi long que le premier bouclier, et les antennes sont représentées très-petites. Tout le corps est transparent, d'un blanc satiné ; il est couvert, dans toute sa surface, d'une infinité de petits points d'un rouge carmin, assez vif. Les yeux paraissent être d'un jaune orangé.

Cet individu a été pris dans l'Océan équatorial, à 2 degrés de latitude sud, par M. de Blossville, officier de la corvette la Coquille, et dessiné par M. Lesson. Nous regrettons que l'individu n'ait pas été conservé.

PHYLLOSOME DE DUPERREY. *Phyllosoma Duperreyi*.

Antennæ exteriores latæ. Clypeus fere rotundus, postica parte emarginatus.

PLANCHE V, fig. 3.

Il est long de plus de quatre centim. et large de trois centim. Ses antennes externes ressemblent beaucoup à celles du *Laticorne*, mais elles sont un peu moins larges à la base ; leur extrémité atteint presque la hauteur des yeux. Les antennes internes sont aussi longues que les yeux ; leurs filets terminaux sont recourbés en dehors, et l'interne, beaucoup plus étroit, est plus long que l'extérieur. Le bouclier antérieur est presque aussi long que large, de forme carré, avec les bords arrondis et la partie postérieure échancrée. Les deuxièmes mâchoires sont très-grandes, avec le lobe externe antérieur, prolongé et pointu, et le lobe postérieur, grand, recourbé en dedans. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, divisés en deux lobes, dont l'antérieur pointu et le postérieur presque carré. Les deuxièmes pieds-mâchoirs dépassent la hauteur de la bouche ; et les troisièmes sont d'une longueur presque double de celle du premier bouclier qu'ils dépassent de beaucoup. Les pre-

mières pattes sont moins longues que les pieds-mâchoirs; les trois paires suivantes ont à peu près la même grandeur; toutes ces pattes sont armées d'épines aux articulations, et leurs divisions sont garnies de poils de diverses grandeurs. Les pattes postérieures sont petites, elles dépassent un peu la longueur de la queue. Le bouclier postérieur est beaucoup moins large que le précédent, presque carré; la queue est de la même largeur à sa naissance; elle diminue d'une manière très-sensible postérieurement, et ses segments sont traversaux. Les appendices des quatre premiers sont assez longs, bifides à l'extrémité, et ne présentant pas de traces d'articulations; leurs deux branches sont accolées l'une contre l'autre. La lame intermédiaire de la nageoire terminale est plus large que longue; les côtés descendent presque droit, se terminent par un petit angle aigu, et son bord postérieur, circonscrit entre ces deux angles, est arrondi et sinueux de chaque côté. Les lames des côtés sont grandes, de forme carrée et à angles arrondis.

Cette belle espèce a été trouvée, au port Jakson, par les naturalistes de l'expédition commandée par M. le capitaine Duperrey.

Explication des détails de la planche 5.

juin 15. 1831. page 271

Fig. 1. *a.* Bouche du *Ph. laticorne*.—*b.* Première machoire.—*c.* Une de ses trois épines terminales.—*d.* Extrémité des troisièmes pieds-mâchoirs.—*e.* Un des poils barbelés placés au côté interne.

Fig. 2. *A.* Cinquième patte du *Ph. Duperreyi*.—*B.* Extrémité de la première patte.

Fig. 3. *A.* Extrémité antérieure du premier bouclier du *Ph. Freycinetii*.—*B.* Extrémité de l'antenne externe.

§ II.

ARACHNIDES.

ANDROCTONE VARIÉ. *Androctonus variegatus*. GUÉR.

A. Oculis duodecim, manibus elongatis, sublævis, corpore pedibusque obscure flavo, brunneo maculatis, cauda corpore longiore, lineis granulosis elevatis.

Magasin de Zoologie, classe VIII, fig. 2.

Ce scorpion est long d'environ quatre centimètres; sa queue forme un peu plus de la moitié de cette longueur. Le céphalothorax est allongé de forme trapézoïde, plus étroit en avant, échané au bord antérieur, ayant un sillon profond au milieu et inégal sur toute sa surface. Les deux gros yeux du centre sont situés un peu en avant du milieu,

sur une éminence, et dirigés sur les côtés. Les autres yeux sont placés tout-à-fait aux angles antérieurs et latéraux; chaque groupe est composé de cinq yeux dont les trois plus gros sont égaux, placés tout-à-fait au bord du thorax, sur une élévation ovalaire: en dedans de ces trois yeux et sur le bord interne du tubercule qui les supporte, on observe deux autres yeux de moitié plus petits, situés un peu plus bas, le postérieur plus près et au-dessous du dernier des trois gros; l'autre plus loin et entre l'avant-dernier et le dernier des précédents. Les segments de l'abdomen sont transverses et présentent une petite carène au milieu. Le dernier, ou celui qui précède la queue, en présente trois. Les anneaux de la queue vont en augmentant de longueur jusqu'au dernier; ils sont creusés en sillon au milieu, leurs arêtes latérales supérieures sont très-saillantes, crénelées et terminées en arrière en une petite pointe saillante. Les deux premiers anneaux ont, sur les côtés et au-dessous de l'arête dont nous venons de parler, trois petites arêtes longitudinales. Les anneaux suivants n'en ont que deux, et le dernier n'en a plus qu'une. Nous n'avons pas vu la cupule à venin, l'individu unique recueilli par M. Durville, en ayant été privé par accident. Les pinces sont un peu plus longues que le corps, grêles; l'avant-dernier article est un peu élargi au milieu, il porte en dessus trois côtes lisses, et en dedans plusieurs petites dents. La main est grêle avec les doigts courbés en dedans, ayant presque deux fois la longueur du poignet. Les pattes sont allongées, aplaties. La couleur générale de ce scorpion est d'un jaune obscur, tout son corps en dessus est marqué de petites marbrures noirâtres, les pattes et les pinces sont comme annelées par des taches de la même couleur. La queue est plus uniforme de couleur. Enfin le dessous est plus pâle et très-peu tacheté.

Ce scorpion appartient évidemment au genre androctone de MM. Emprich et Ehremberg, nous avons très-bien vu les cinq yeux placés dans chacun des groupes latéraux: on aperçoit aux environs de ces yeux de petits tubercules luisants, ce qui a fait penser à M. Latreille que les auteurs ci-dessus cités auraient pu prendre de ces tubercules pour des yeux lisses (voy. Cours d'Ent., t. I, p. 481). M. Latreille dit plus loin (p. 482) qu'il n'a jamais vu de scorpion offrant 12 yeux. Celui que nous venons de décrire présentant ce caractère d'une manière évidente, pourra détruire tous les doutes du savant français, et servira à démontrer toute l'exactitude des observations de MM. Emprich et Ehremberg.

Cette espèce curieuse a été trouvée au port Praslin dans la Nouvelle-Irlande; elle était sous des pierres.

BUTHUS DU PÉROU. *Buthus Peruvianus*. GUÉR.

B. Oculis octo, thorace rubescenti, abdomine nigricanti, cauda flava corpore longiore lineis elevatis granulosis, chelis flavis, apice brunneis, subtus pedibusque flavis.

Cette espèce a près de six centimètres de longueur, sa queue est beaucoup plus longue que le corps; le céphalothorax est d'un roux fauve, très-élargi en arrière et

présentant aux angles postérieurs deux sillons obliques qui viennent finir vers la ligne médiane au bord postérieur. Il est finement chagriné, son milieu est creusé par un sillon profond interrompu au milieu pour former un tubercule placé à égale distance des deux extrémités, et portant les gros yeux du centre. Le bord antérieur présente deux échancrures pour recevoir les chénières. Les yeux latéraux sont placés un peu au-dessous des angles antérieurs, très-près du bord, chaque tubercule en porte trois disposés en triangle ayant le sommet vers le bord extérieur. Ces trois yeux sont égaux en grosseur, ils ne se touchent pas. Les segments de l'abdomen sont transverses, finement granulés, un peu arqués en arrière, et ayant chacun au milieu une faible impression. Leur couleur est noirâtre avec les bords d'un rougeâtre pâle. Les segments de la queue sont oblongs, ils vont en augmentant de longueur jusqu'au dernier, qui forme une cupule très-renflée, surmontée d'une épine à venin courbe, au moins aussi longue que la cupule elle-même. Cette queue est d'un jaune doré, chaque anneau porte supérieurement deux arêtes granuleuses d'abord parallèles, et qui viennent se rapprocher de la ligne médiane vers l'arrière; leur milieu est un peu creusé par un léger sillon, les côtés ont de légères arêtes à peine inégales, mais non granuleuses; il y en a trois aux deux premiers, et deux aux suivants, en n'y comprenant pas l'arête supérieure; l'avant-dernier segment présente en dessous une arête granuleuse bien marquée, les autres sont lisses en dessous. Les pinces sont de la longueur du corps, d'un jaune semblable à celui de la queue, leur second segment offre des arêtes granuleuses, le troisième est un peu renflé en dedans, lisse et arrondi en dehors. La main est globuleuse, presque lisse, avec les doigts lisses, de la longueur du poignet, et d'un brun roussâtre; les pattes sont aplaties, lisses, très-peu velues, et d'un jaune pâle. Le dessous du corps est plus pâle que le dessus.

Cet individu a été trouvé mort sur la route sablonneuse de Callao à Lima.

BUTHUS CRAN. *Buthus Cran.* GUÉR.

B. Oculis octo, corpore totus flavo, chelis levibus, thorace antice angustiore, linea longitudinali impressa; pedibus elongatis, complanatis et villosis.

Il a environ quatre centimètres et demi de longueur, il est entièrement et uniformément d'une couleur jaune brunâtre saturée de roux, semblable à la couleur de la cire brute. Les bords du céphalothorax et de l'abdomen paraissent un peu plus pâles. Le céphalothorax est très-étroit en avant, il acquiert près du double en largeur à son bord postérieur; ce bord est sinueux rebordé; le bord antérieur est également lobé, un peu avancé au milieu. Le sillon médian est très-profond, interrompu par le tubercule des yeux : celui-ci est placé au milieu de la longueur du céphalothorax; les yeux latéraux sont placés un peu au-dessous des angles antérieurs, chaque tubercule en porte trois placés au bord et sur une ligne arquée dont la courbe est en dehors, mais non pas en triangle comme on le voit chez le *B. Peruvianus* : ces yeux sont égaux et se touchent

entre eux. Les segments de l'abdomen sont transverses, rebordés, leur milieu présente une petite fossette peu marquée, le dernier segment porte au milieu du bord postérieur deux petits tubercules mieux marqués que dans le *B. Peruvianus*. Les deux premiers segments de la queue ont été cassés, les suivants et la cupule à venin sont semblables à celle du *B. Peruvianus*. Les pinces sont à peu près de la longueur du corps; leurs premiers articles ont quelques côtes peu visibles; le poignet est ovalaire, un peu globuleux, lisse; les doigts sont assez forts, de la longueur du poignet. Les pattes sont grandes, aplaties, et leurs derniers articles sont garnis sur deux tranches de longs poils blanchâtres.

On a trouvé cette espèce à Payta dans les lieux secs et pierreux au bord de la mer. Au rapport de M. Durville, il est connu dans le pays sous le nom de *Cran* que nous lui avons conservé; sa piqure est peu redoutée, et ne produit qu'une légère inflammation.

BUTHUS A BANDES. *Buthus Vittatus*. GUÉR.

B. Oculis octo, corpore lævigato, fusco, segmentis nigro-marginatis, cauda crassa, corpore longiore, segmentis anticis subquadratis, profunde sulcatis, lineis elevatis, granulosis. Chelis pedibusque pallidioribus.

Il est long de quatre centimètres; le céphalothorax est d'un brun roussâtre, lisse, rétréci en devant, sillonné au milieu, avec deux impressions latérales postérieures, presque parallèles aux bords postérieurs. Les yeux du centre sont placés un peu au-delà du milieu, vers la partie antérieure; les groupes d'yeux latéraux sont placés au bord du céphalothorax, très-près et sous les angles antérieurs; ils sont au nombre de trois, presque égaux, les postérieurs un peu plus petits, et disposés sur une ligne presque droite le long du bord. On voit une large bande noire au bord antérieur et une bordure étroite de la même couleur au bord opposé. Les segments de l'abdomen sont transverses, lisses, luisants, et leur bord postérieur présente une bande noire, un peu dilatée au milieu. Ces segments abdominaux ne présentent aucune impression sur la ligne médiane. La queue est épaisse; son premier segment est plus large que long; les deux suivants sont carrés, et les autres allongés; elle est d'un brun rougeâtre-luisant, très-creusée au milieu, garnie en dessus et de chaque côté, d'une ligne élevée, granuleuse. Les bords latéraux sont arrondis, et ne présentent que de légers vestiges d'une ligne élevée. La cupule à venin est peu globuleuse, à épine moins longue, crochue et noire au bout. Les pinces sont à peine aussi longues que le corps, lisses, d'un testacé rougeâtre; les mains sont un peu en forme de cœur, avec les doigts plus courts que le poignet. Les pattes sont aplaties, d'un jaune sale, légèrement variées de brunâtre.

M. Durville a trouvé ce scorpion au Chili, dans la baie de la Conception; il se trouve dans les montagnes de Penco, sous les pierres; les renseignements qu'il a pris à son sujet s'accordent à le faire considérer comme peu dangereux.

SÉGESTRIE A TÊTE ROUGE. *Segestria ruficeps*. GUÉR.

S. Thorace pedibusque brunneo rufo, thorace apice coccineo, mandibulis nitide viridibus, apice rubris; abdomine fusciscenti.

Cette belle espèce a le corselet long de 8 millimètres; elle ressemble beaucoup, pour la forme et la taille, à la ségestrie des caves, si commune en Europe; mais elle en diffère par la belle tache rouge du devant de son céphalothorax et par la couleur rouge-brun de tout son corps; ses pattes sont grandes, velues, plus obscures que le céphalothorax avec les articulations rougeâtres. L'abdomen paraît brunâtre, soyeux; il est très-réduit par la dessiccation; ses mandibules sont fortes, d'un beau vert brillant avec le bout rouge et la griffe noire.

Cette espèce a été prise à Sainte-Catherine du Brésil, en octobre. Dans son journal M. Durville la note comme ayant été trouvée sous des feuilles.

DRASSE DYSDÉRIFORME. *Drassus dysderiformis*. GUÉR.

D. Thorace, mandibulis pedibusque ferrugineo-rubris, villosis. Abdomine flavescens, piloso.

Si cette araignée n'avait pas huit yeux, et n'entrait pas parfaitement dans le genre drasse, on ne pourrait la distinguer de la *Dysdère érytrine* des auteurs: sa longueur est de douze millimètres; son corselet est rétréci en avant, lisse, faiblement velu, et d'un rouge ferrugineux assez vif. Ses mandibules sont de la même couleur, velues, avec les crochets bruns. Les pattes et les palpes sont d'un ferrugineux plus jaunâtre, couvertes de poils jaunes. L'abdomen est d'un jaune pâle, mat, soyeux, couvert de petits poils bruns dirigés en arrière; ceux de sa base sont dirigés en avant, et lui forment une petite couronne hérissée. Les filières sont un peu rougeâtres, assez saillantes; le dessous de l'abdomen présente à sa base une tache obscure.

Elle a été trouvée à Dorey, dans la Nouvelle-Guinée.

ÉPEIRE GRACIEUSE. *Epeira grata*. GUÉR.

E. Mandibulis thoraceque ferrugineis, abdomine globoso, aurantiaco, lateribus posticeque nigro-maculato, supra in verticem lineola nigra, ramosa. Pedibus pallide rufescentibus; tibiis apice nigris, posticis fasciculato-villosis.

La longueur de cette jolie espèce varie de huit à dix millimètres; le céphalothorax est d'un rouge ferrugineux ainsi que les mandibules et les pattes; celles-ci ont l'extrémité

des tibias d'un beau noir velouté, à poils très-courts, à l'exception des jambes postérieures qui présentent à ce point un faisceau de poils noirs, raides, et qui les font paraître comme en massue. L'abdomen est très-globuleux, prolongé et arrondi en avant; sa partie supérieure est d'un bel orangé brillant, avec les côtés plus pâles, variés de taches noires. Son extrémité présente une grande tache noire, arrondie, dans laquelle on observe quatre petites taches jaunes, dont les supérieures plus visibles. Le milieu offre une ligne noire, longitudinale, renflée au milieu, et envoyant de chaque côté trois ou quatre petites branches courtes et dirigées en arrière; ces lignes sont bordées d'une teinte jaune, plus pâle que l'orangé dans lequel elles tranchent.

De la Nouvelle-Guinée.

GASTÉRACANTHE DE LEPELLETIER. *Gasteracantha Lepelletierii*.
GUÉR.

G. Thorace nigro-violaceo, subquadrato. Abdomine flavo, transverso, suboctogono, sexspinoso, spinis inaequalibus, violaceis, gracilibus, basi crassioribus; ambitu punctato. Pedibus palpisque sanguineis, apice dilute brunneis.

Encycl. méth. Art. Ulobore, t. 10, p. 763.

Cette espèce est très-élégante; son corps est long de neuf millimètres et large d'autant en ne comprenant pas les épines de l'abdomen. Le corselet est très-luisant, d'un noir à reflets violets; les pattes et les palpes sont d'un rouge brique avec l'extrémité des tarsi brunâtre. L'abdomen est transversal, un peu bombé, de forme hexagonale; ses quatre angles postérieurs portent une épine épaisse à la base et rétrécie brusquement en pointe aiguë, au-dessus des deux latérales qui sont les plus longues, et qui atteignent presque trois millimètres de longueur, il y en a de chaque côté une autre très-petite, conique et dirigée un peu en avant. Toutes ces épines sont dépourvues de poils; les deux latérales sont très-rapprochées entre elles; les postérieures sont plus éloignées des latérales qu'elles ne le sont entre elles. Le dessus de cet abdomen est jaunâtre, marqué de vingt-deux points noirs (et non vingt-trois, comme nous l'avons dit dans l'Encyclopédie), dont dix-huit placés autour et quatre au milieu. Le dessous est jaunâtre, ridé avec l'abdomen très-saillant, et garni d'un anneau noir.

Cette espèce a été trouvée dans les bois, aux environs de la rade de Cayélé, dans l'île de Bourou; on la trouve aussi à Taïti, Amboine et autres îles voisines.

GASTÉRACANTHE A ÉPINES ROUGES. *Gasteracantha rubrospinis*.
GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine albescenti, transverso, deplanato, subovali, sexspinoso; spinis subæqualibus, turbinatis, rubris. Pedibus nigris; femoribus ferrugineis.

Cette gastéracanthe est longue de sept millimètres et large de dix ; elle ressemble beaucoup à la *G. Lepelletieri*, mais son corselet n'a pas de reflets violets ; son abdomen est plus large proportionnellement à sa longueur ; il est très-aplati en dessous, d'un blanc un peu jaunâtre, entouré du même nombre de points noirs, et ayant son bord antérieur peu arqué. Les six épines sont coniques, et diminuent insensiblement d'épaisseur pour se terminer en pointe aiguë ; elles sont courtes, les latérales n'ayant que deux millimètres de longueur, de couleur rouge brique, et garnies de poils noirâtres ; les latérales sont aussi distantes entre elles que les postérieures ; les pattes sont noires avec les cuisses rouges jusque près du genou.

Trouvée dans les bois, près le havre d'Offak, dans l'île Waigiou ; elle se tient dans des toiles suspendues aux arbres.

GASTÉRACANTHE FASCIÉE. *Gasteracantha fasciata*. GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine nigro bifasciato, luteis, convexo, subovali, sexspinoso, spinis subæqualibus, rubris. Pedibus nigris; femoribus ferrugineis.

Cette espèce est longue de neuf millimètres et large de onze ; elle ressemble beaucoup à la *G. rubrospinis*, et pourrait bien n'en être qu'une variété ; cependant elle en diffère en ce qu'elle est un peu plus grande, d'un jaune plus ou moins rougeâtre ; que son abdomen est convexe, et surtout par la présence de deux bandes noires, transversales, interrompues, et dont l'antérieure est plus large ; les deux individus que nous avons sous les yeux varient un peu entre eux, l'un armé d'épines un peu plus grandes, à sa bande antérieure interrompue seulement au milieu. Dans l'autre, la couleur est moins vive, et la bande antérieure est trois fois interrompue ; le dessous des deux est noir taché de jaune.

Elles ont été prises dans l'île de Guam, l'une des Mariannes.

GASTÉRACANTHE DE THEÏS, *Gasteracantha Theisii*. GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine rotundato, octogono, subgloboso, nigro, flavo variegato. Ambitu punctato, sexspinoso; spinis nigro-rubescenti, denticulatis, inæqualibus. Pedibus rufo-brunneis.

Cette belle espèce est longue de huit millimètres et large de sept; elle est bien distincte des deux précédentes par la forme de son abdomen qui n'est pas transversal et dont la largeur est égale à la longueur. Son corselet est tout noir, luisant. Ses pattes sont d'un noirâtre tirant au ferrugineux. L'abdomen est noir avec des taches d'un beau jaune qui varient beaucoup pour la forme et l'étendue; dans les individus où ces taches sont le mieux marquées, elles semblent représenter à peu près un oiseau vu sur le dos et les ailes étendues: cet abdomen présente huit côtés égaux, les six postérieurs portent chacun une épine à leurs angles; les deux antérieures sont les plus petites, elles sont parfaitement coniques; les deux suivantes sont les plus grandes, leur longueur est d'un peu plus de deux millimètres, les postérieures sont un peu plus courtes; ces quatre épines commencent par être cylindriques et deviennent ensuite brusquement coniques; elles sont toutes garnies de petites spinules courtes et dirigées en dehors. Ces épines sont toutes placées à des distances égales entre elles.

De la Nouvelle-Guinée. Nous avons dédié cette espèce remarquable à M. Charles de Théis, élève de M. Walkenaer, et qui, après ce savant, connaît le mieux les Arachnides.

GASTÉRACANTHE RHOMBOÏDE, *Gasteracantha rhomboïdea*. GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; pedibus fuscis. Abdomine flavo, subtus nigro variegato, supra complanato, transverso, sexspinoso. Spinis inæqualibus duabus lateralibus approximatis; ambitu punctato, punctis inferioribus quatuor majoris.

Cette espèce est longue de sept millimètres et large de neuf. Son abdomen est tout-à-fait transversal, au moins deux fois aussi large que long, non compris les épines. Il est aplati, arrondi en avant, anguleux en arrière. Les épines sont noires, les latérales sont très-inégales, les supérieures étant très-petites, coniques, les suivantes cylindriques et pointues au bout, longues d'un peu plus de deux millimètres, velues; les deux postérieures très-éloignées des précédentes, de moitié plus petites et coniques. Le dessus de cet abdomen est d'un beau jaune d'ocre, marqué des points noirs ordinaires, mais en ayant quatre plus gros, suivant une ligne parallèle au bord antérieur placée au-dessus des grandes épines latérales. Le thorax, les palpes et les pattes sont noirs.

De l'île de France.

GASTÉRACANTHE EN CROISSANT, *Gasteracantha lunata*. GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine complanato, transverso, antice emarginato aut intus arcuato, colore croceo, nigro punctato: sexspinosa, spinis inaequalibus nigris. Pedibus palpisque nigris.

Cette espèce est longue de sept millimètres et large de douze; elle est très-remarquable par la forme arquée de son abdomen, ses angles latéraux se relèvent en avant et sont un peu plus avancés que le milieu; le bord postérieur est presque parallèle au précédent, un peu plus élargi au milieu. Sa longueur est presque trois fois dans sa largeur: les épines sont velues, noires, les latérales antérieures sont très-petites, coniques, les suivantes sont beaucoup plus grandes, cylindriques, brusquement terminées en pointe, velues, non pas placées comme chez toutes les espèces que nous avons décrites, à l'angle postérieur, mais entre cet angle, qui est arrondi, et l'épine antérieure dont elle est très-rapprochée. Les deux épines postérieures sont plus petites, coniques, placées à une très-grande distance des précédentes et également velues; les points arrondis du dessus de l'abdomen sont grands, et de couleur noire. Le corselet, les pattes et le dessous de l'abdomen sont noirs.

Cette araignée ressemble beaucoup à celle que Fabricius a nommée *A. fornicata*, mais elle en diffère essentiellement par la couleur des épines qui, dans celle de Fabricius, sont rouges, et par le dessous qui est noir, tandis que Fabricius décrit la sienne comme ayant le *pectus* jaunâtre.

Elle a été prise dans l'île de Timor.

GASTÉRACANTHE D'AUDOUIN. *Gasteracantha Audouinii*. GUÉR.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine flavo, nigro-punctato, transverso, latribus attenuatis, bispinosis, postice inermi, rotundato; spinis lateralibus inaequalibus, anticis minutissimis; posticis magnis, cylindraceis, villosis. Pedibus ferrugineis, apice brunneis.

Elle est longue de sept millimètres, et large de neuf sans comprendre les épines; son abdomen est d'une forme ovale transverse, étroit, rétréci et tronqué de chaque côté, armé de deux épines dont l'antérieure très-petite, conique; la postérieure beaucoup plus grande, noirâtre, épaisse, cylindrique, comme arrondie au bout, mais ayant une petite pointe conique cachée dans les poils; sa longueur est de trois millimètres. Le bord postérieur de cet abdomen présente les vestiges de deux pointes postérieures, mais elles sont réduites à deux petits tubercules. Le dessus est jaune avec les points ordinaires

noirs. Le dessous est noirâtre avec quelques taches pâles. Le corselet est noir; les pattes sont ferrugineuses avec l'extrémité plus obscure.

Cette espèce a été trouvée dans l'île d'Amboine; nous la consacrons à notre confrère M. Audouin, qui prépare une Monographie de ce genre remarquable.

SALTIQUE JOLI. *Salticus Lepidus*. GUÉR.

S. Thorace brunneo; palpis, mandibulis margine antico thoracis viridi-ceneo, nitido. Abdomine parvo, aureo. Pedibus anterioribus validibus, brunneis, nitide virescenti, subtus nigro fasciculatis, tarsisque flavis. Pedibus posterioribus flavis, brunneo maculatis; cæteris pallide brunneis, nigro-villosis.

Mag. de Zoologic, classe VIII, fig. 3.

Cette espèce remarquable est du petit nombre de celles qui sont ornées de couleurs métalliques; elle est longue d'environ huit millimètres, son corselet est brun, très-bombé; vu en devant il présente une forme carrée, les yeux forment un arc au-dessous duquel on voit une belle bande d'un vert métallique des plus brillants formée par des poils courts, dirigés en bas, colorés en vert, changeant au bleu ou à l'argenté suivant le jour. De chaque côté des deux gros yeux mitoyens et sous les yeux qui suivent et qui sont placés un peu plus haut, on voit une bande de poils verts métalliques plus étroite que la précédente, et qui en est séparée nettement par une ligne noire. Les mandibules sont également garnies des mêmes poils verts brillants, ainsi que le devant des palpes. L'abdomen est très-petit, arrondi, d'un jaune soyeux, garni vers les bords d'écaillés métalliques d'un doré verdâtre à reflets argentés. Les pattes antérieures sont beaucoup plus épaisses que les suivantes, presque aussi longues que celles de la troisième paire, d'un brun rougeâtre à reflets cuivreux et dorés. Les cuisses sont garnies en dessus de poils noirs, raides, assez longs; la partie interne des articles suivants offre des faisceaux des mêmes poils noirs, ainsi que la moitié inférieure et antérieure des tarses; le reste de ces tarses est d'un jaune pâle, avec les crochets noirs. Les pattes suivantes sont grêles, celles de la seconde paire sont rougeâtres, plus courtes que les précédentes, garnies de poils noirs, mais plus clair-semés; leurs tarses sont plus pâles. Les troisièmes pattes sont les plus longues de toutes, leur couleur est la même que dans les précédentes. Les quatrièmes sont les plus courtes de toutes, pâles, tachetées de brun.

Cette charmante espèce a été trouvée à Dorey, dans la Nouvelle-Guinée.